ANTIGIGANTOLOGIE,

OV

CONTRE-

DISCOVRS DE LA GRANDEVR DES GEANS.

PAR NICOLAS HABICOT

Me. Chirurgien Iuré en l'Vniuersité de Paris.



A PARIS,

Chez IEAN CORROZET, Libraire au Palais aux pieds des degrez de la Saincte Chappelle.

M. DC. XVIII.



A

MONSEIGNEVR DE LVYNES CONSEILLER DV ROY EN SES

Conseils d'Eſtat & priué, premier Gentil-homme de la châbre de ſa Majeſté, grand Fauconnier de France, & Lieutenant General en la Prouince de Normandie, &c.

MONSEIGNEVR,

Ie viens à vous non en habit emprunté d'Hercule, pour faire la guerre aux Geans, veu que ie ne ſuis qu'vn petit Chirurgien, nullement à comparer à vn ſi grand perſonnage. Ie viens pour faire ſacrifice à vos autels,

& vous ſupplier tres humblement puis que vous auez entendu mon Antagoniſte ſur le faict des Geans, de me vouloir auſsi donner tant ſoit peu d'audience. Vous ſçauez que deux contraires vnis l'vn cõtre l'autre ſont mieux eſclarcis. Il y a enuiron cinq ans que i'auois offert au Roy vn petit liuret intitulé Gigantoſteologie, ou diſcours des os des Geans, qui a eſté Dieu merci, aſſez bien receu de ſa Majeſté. C'eſt pourquoy quelques enuieux pour n'auoir eux meſmes faict cet offrande à noſtre Alcide François, ont inuectiué ſi malicieuſement, & ſi outrageuſement contre moy ſur ce ſubject, que ce ſeroit eſtre priué de tout ſens & iugement, de n'en auoir vn exquis reſſentiment. Combien que me ſouuenant du dire de Xenophon: Que le ſage fait profit de ſes ennemis, comme l'Abeille tire le miel des fleurs plus acres & ameres: ie m'eſtois reſolu de les meſpriſer, & leurs eſcrits pleins d'erreurs

& de meſdiſance, les laiſſant manier au gré de Saturne, qui les entrainoit au golfe d'oubliance ; n'euſt eſté que ceſte année vous a eſte preſenté vn petit liure par mon aduerſaire, ramaſſant en vn, & poliſſant les ouurages precedens faits contre la verité de l'Hiſtoire des os du Roy Theutobochus. C'eſt donc, MONSEIGNEVR, *le ſubject qui m'a obligé de mettre la main à la plume, pour ourdir ce petit ouurage, que j'offre treshumblement à voſtre grandeur, m'aſſeurant que ſi le receuez de bon œil, & prenez la peine d'en oüir la lecture, que les Trompettes & Tambours de la meſdiſance, que cet aduerſaire a mis au vent contre moy, & les enſeignes de preſumption, & de vanité, qu'il cuidoit planter ſur la breche de mon honneur, ne luy ſeruiront qu'à faire vne honteuſe retraicte. Partant,* MONSEIGNEVR, *comme Hercule receut le petit preſent des Thebains, & Ale-*

xandre la poignée d'eau de ce pauure manant. Außi il vous plaiſe auoir pour aggreable la petite offrande que vous faict en toute humilité & deuotion,

MONSEIGNEVR.

Voſtre tres-humble & tres-affectionné ſeruiteur.
NICOLAS HABICOT.

De Paris ce 18.
Aouſt, 1618.

L'AVTHEVR A SON LIVRE.

VA mon mignon, ne crains l'enuie
Ny des meschans le coup de dar:
Puis que garant est de ta Vie
DV CHER LIS LE BEL ESTENDAR.

Anagrame. { Charles Albert de Luynes. }

EXCVSE DE L'AVTHEVR ENVERS SES AMIS.

SI les ombres & le silence,
M'ont faict differer seulement:
Amis excusez l'argument,
Car à cecy luy seul m'eslance.

CARTEL D'ICELVY CONTRE SES ADVERSAIRES

VOus qui allez mon honneur ternissant
Touchant les os de ce Roy si puissant,
Abstenez vous de fulminer vostre ire:
Car qui voudra le contraire affirmer,
Ie me promets le vaincre & desarmer
S'il se presente, & ne se veut desdire.

A MONSIEVR HABICOT SVR SON ANTIGI-gantologie.

TVRIS de leur rodomontade,
Ce sont, HABICOT, leurs escrits,
Car tu leur rends telle dentade
Qu'ils s'en-vont sans ris auec cris.

C'est vn malheur tout euident
Qu'il n'est profession si seure
Sans sentir l'enuieuse dent
De quelque ialouse blessure.

Ores il faut que tu t'asseure
Que ceux qui ont mords sont remords,
D'vne si profonde morsure
Que s'ils sont plus mords ils sont morts.

P.C.D.N.

PREFACE.

LES loix naturelles & humaines, recogneües & verifiees de tout temps, ont donné toute licence de se defendre, & repousser la violence, qu'à tort on est pressé de souffrir. Ce sont axiomes tant vniuersels: Que tout agent agissant repatit: Que toute chose procure son bien, qu'il est impossible de ne point admirer l'infinie bonté de ce Tout-puissant, quād on considere, que plantant par tout vn desir & appetit naturel de se conseruer, il en a aussi donné les moiens necessaires: & ce pour la perfection tant de chaque chose en particulier, que pour le bien commun de l'vniuers. Ce n'est pas iusques aux fourmis, mouscherons & autres petites bestioles que cet autheur de nature n'ait fourny de rate, de fief, d'industrie, & d'armes, pour se maintenir vaillamment à l'encontre de leurs ennemis.

Puis qu'ainsi est, ie m'asseure que personne ne trouuera estrãge si apres auoir esté trop inhumainement traitté par mes aduersaires, sur le subiect de ma Gigantosteologie, i'ay voulu dresser ceste presente deffence, pour demonstrer clairement,&à la veuë de tout le monde la ruse,& la malice, dont ils ont vsé à l'encontre de moy,pour me diffamer & ruiner ma reputation de fond en comble, s'ils eussent peu. Mais que ç'a esté du tout à tort & sans cause, le Lecteur le cognoistra, s'il prend la patience d'en faire la lecture entierement. Ie veux imiter le froment, legumes & autres plantes, grandement vtiles à la vie humaine, qui plus elles sont foulees aux pieds, & plus elles viuent & croissent abondamment. Et pourray ressembler à l'herbe nommee basilic, & à la ruë, que les auteurs disent prouenir auec beaucoup plus de vigueur, si elles sont plantees auecques paroles rudes & fort iniurieuses. Mais pour ne me point amuser à discourir en vain, il me semble necessaire deuant tout, que le Lecteur soit aduerty, qu'en l'an mil six cens treize, enuiron la fin du mois de Iuillet, en ceste ville de Paris, furent exposez des os admirables en grandeur, pour lesquels interuint dispute entre

certains Medecins & Chirurgiens touchāt la nature d'iceux os. Sur ceste dispute non tant pour paroistre que pour m'exercer, i'ay faict voir le iour à vne Gigantosteologie (que i'ay dediee à sa Majesté) par laquelle ie declare iceux os estre vrayemēt os humains. Or ce discours ayant esté bien receu d'icelle Majesté, a faict naistre vne telle ialousie en la ceruelle de quelques enuieux, que voulans faire des Rolās, ils ont malicieusement inuectiué à l'encontre de moy pour n'auoir esté, comme ie croy, les premiers auteurs d'vne telle offrande. Et ont ces Pirates tellement bandé le voile de la mesdisance, poussez par le vent de leur ambition, que sans toucher au fond de la question, ils se sont amusez à brigander les liures des bons auteurs hors de propos, & forger des mensonges & calomnies pour me rendre odieux. De sorte qu'à la fin i'ay esté cōtraint de mettre la main à la plume: protestant toutesfois, que s'il n'y auoit en leurs escrits autre inconuenient que ce qui regarde le mespris de moy, & de mō liure, ie laisserois couler les choses doucement & les passerois soubs silence. sçachant bien que les responses & repliques au lieu de fermer la bouche, bien souuent seruēt plu-

stost à irriter & faire parler d'auantage telles sortes de gens. Et qu'il n'y a meilleur moyen d'assopir les noises que de se taire & ne dire mot: comme nous voyõs que le feu s'esteind, cessant sa matiere combustible. Mais quand i'ay bien consideré le danger euident, auquel tomberoient en l'Anatomie les escoliers de Medecine & de Chirurgie, en me taisant sur la calomnie de mes liures, & adherant aux erreurs commises par ces seditieux, i'ay pensé que mon deuoir estoit d'aller au deuant d'vne telle gangrene, pour empescher autant que ie pourrois de tũber en sphacele: eu esgard à ma profession, laquelle outre l'affection commune que tous doiuent au bien public, m'oblige particulierement à cecy. Tellemẽt que ie ne dois en bõne verité faire la sourde oreille, où le deuoir general & particulier, m'obligent & contraignent à parler. Voila donc ce qui m'a sollicité le plus de bastir ceste Antigigantologie, & non vn desir boüillant & passionné de tirer la raison de mes ennemis pour mon seul bien particulier. Or quant aux œuures qui ont esté faittes contre ma Gigantosteologie, on a veu principallement, depuis le susdit temps, quatre meschans petits liurets: Le

premier sans estre aduoüé d'aucun autheur que du nom general d'vn Escolier en Medecine, s'est efforcé sous le tiltre de Gigantomachie de prouuer qu'il n'y auoit point de Geants, & que par consequent ces os ne pouuoient estre des os humains: ains des os d'Elephant.

L'autre pour dire qu'il estoit mieux fondé, que le premier a intitulé son liure, l'imposture descouuerte des os humains supposez & faussemẽt attribuez au Roy Theutobocus, lequel au lieu de poursuiure la preuue de sa pretenduë imposture, disant sans autre demonstration estre des fossiles, faict vne eschappee sur d'autres liures que i'ay mis en lumiere il y a plusieurs ans, voltigeãt sur mes textes ne plus ne moins qu'vn Escureau faict sur les arbres, les rongeant & gastant apres s'en estre rassasié.

Le troisiesme d'vn autre stil, dict qu'en ceste quantité de pieces il recognoist auecques verité qu'il y a des os humains: mais aussi qu'il y a d'autres estoffes meslees parmy.

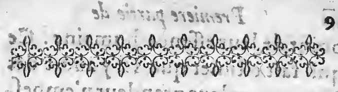
Le quatriesme s'est manifesté ceste annee mil six cens & dixhuict, soubs le nom de Gigantologie, s'estant aduisé d'vn souuerain remede pour entrer en la confession

des Geants, à ſcauoir, qu'ils n'eſtoient ſi grands qu'on les a faict, afin de conclure à l'encontre de moy, que les os dont i'ay parlé en ma Gigantoſteologie ne ſont des os humains. Celuy cy a leué le maſque & declaré le nom de ſon autheur: mais quiconque fera la lecture des autres, trouuerra, qu'en ce dernier ne ſont que les redites des deux premiers, & que c'eſt vne monnoye frappee d'vn meſme coing, voyant le meſme ſtil ſans ordre, & ſans methode. Et ne pourra le Lecteur recueillir de celuy-cy, non plus que des autres, aucune reſolution ſur le ſubiect dont il eſt queſtion.

Tellement donc, monſieur Riolan, que vous reſſemblez à l'Ours qui leche & relèche ſes petits pour les reformer & animer, & qui neantmoins demeureront touſiours groſſiers & mal baſtis. Il ſemble à vous ouïr diſcourir que vous emportez la palme en l'Anatomie, non ſeulement par deſſus tous ceux qui ſont auiourd'huy en noſtre faculté: mais auſſi ſur tous ceux qui ont cy deuant excellé en cet art, par tous les endroits du monde Voyez Monſieur, de cõbien voſtre eſprit eſt malade. A la verité vous deuez ſçauoir quelque choſe en l'Anatomie depuis ſeize ans, qu'en ceſte ville de

Paris vous auez eu tant d'occasiõs de vous auancer auec ceste trouppe de Chirurgiens qui vous ont si humainement receu auec eux, ou vous l'auez peu apprendre, comme assez bien le sçauez. Mais souuenez vous que l'vn de vostre corps à desia declaré que vous n'estes pas propre aux sciences. Il est tout certain que ne serez iamais grand personnage, tant que vous retiendrez de la nature felonne, & enuieuse. Ie ne suis qu'vn Chirurgien & le moindre de mes confreres, si ferois ie bien paroistre l'impertinence de vos escrits: mais ie ne m'y veux point arrester maintenant. Ie me contenteray seulement par ceste responſe de prouuer que vous n'entendez riẽ en ce qui est du faict des Geants. Ie vous monstreray euidemment, & en peu de termes, qu'il y a eu des Geãts & en peut encores auoir, & que les os qui ont esté exposez, ne sont d'Elephant, ny de Balene, ny fossiles, ny d'aucune autre matiere meslee parmy, comme vous pretendez: ains que ce sont des os humains. Et d'autant que vous auez ietté à l'encontre de moy la pluspart de vostre venin, au chapitre seiziesme de vostre Gigantologie: Ie l'examineray vn peu plus particulieremẽt, & vous

feray voir que vous n'estes pas si sçauant en l'Anatomie, comme vous voulez faire croire à tous ceux qui ne sōt enfans d'Hippocrates, & à qui presentant de vos liures, vous auez pensé leur persuader que vous estes vn si grand habile hōme. C'est pourquoy ceste Antigigantologie aura deux parties, en la premiere ie monstreray euidemment que la grandeur des Geants ne peut estre bornee. En la seconde ie respondray succinctement aux articles principaux dudict seizieme chapitre, & concluëray contre vous les os dont est question estre des os de Geants, & ceux du Roy Theutobocus.



PREMIERE PARTIE DE L'ANTIGYGANTOLOGIE.

Intention de l'Autheur.

CHAP. PREMIER.

SI selõ la doctrine du Philosophe en ses Analytiques, toutes les questions qui se peuuent former sur quelque subiect, sont reduittes à quatre principales; à sçauoir, si la choses a esté ou peut estre; Qu'est-ce que ceste chose; Qu'elle elle est, & pourquoy elle est: il s'ensuit que le litige, qui est entre vous & moy doit estre compris sous l'vne d'icelle. Or nous sõmes d'accord, que nostre questiõ ne gist pas de sçauoir qu'est-ce que Geant, veu que vous ne doutez

point de leur essence humaine. Ce qui fait estimer que s'il y auoit des Geants, que leur grandeur n'empescheroit pas qu'ils ne fussent hommes. Pour la cause finale, nous n'en sommes point aussi en debat; car nous ne sçauons pas pour-quoy Dieu les a créez. Quant à la question qui cócerne le temps, & par laquelle on peut demander si les Geants ont esté, ou sont, ou seront: nous ne sçaurions auec verité respondre du futur. Du present nous en dirons bien quelque chose: & pour ce qui est du passé, nous auons les Auteurs tant sacrez que prophanes qui nous asseurent, qu'il y en a eu; de sorte, que leur vouloir contredire, & les accuser de mensonge, seroit chose trop temeraire. Si vous auez tát leu les histoires, comme vous tesmoignez en vostre liure, vous pouuez bien ne point douter en ceste question: mais ie croy plustost que n'a-

uez leu autres auteurs ſur ce ſubiect, que les deux que vous m'auez conſeillé de voir, pour y puiſer de la matiere propre a mō diſcours, leſquels vous en ont donné à vous meſme, pour vous faire paroiſtre habile homme à leurs deſpens, & aux miēs. Ne reſte donc icy qu'à examiner la quatrieſme queſtion, qui concerne la quantité, qualité, & autres accidents des Geants; par leſquels il ſemble que vouliez eſtre impoſſible qu'il y ait eu, & qu'il puiſſe iamais auoir des Geants. Toute la principale difficulté conſiſte en la quantité ou grandeur, comme on peut aſſez recognoiſtre du front de voſtre liure, ainſi intitulé; Gigantologie, ou hiſtoire de la grandeur des Geants. Lequel tiltre vous auez orné de l'autorité de la ſaincte Eſcriture en ſainct Mathieu chapitre ſixieſme, où il eſt parlé de la Prouidence de Dieu ſur ſes Creatu-

res, pour faire recognoiſtre leur imbecillité. *Et qui eſt celuy d'entre vous qui par ſon ſoucy puiſſe adjouſter à ſa ſtatuë vne coudee?* Ce n'eſt pas que S. Mathieu en ce paſſage vueille accourcir la toute puiſſance de Dieu, cóme vous pretendez, ny que la ſtature de l'hóme ne puiſſe outre-paſſer la grandeur ordinaire de ſept pieds: attendu qu'il y a des hommes qui ſurpaſſent de beaucoup ceſte meſure. Si vous auiez leu les Peres & interpretes de l'Eſcriture, auſſi bien que les hiſtoires, comme vous dites, vous auriez appris que l'Euangeliſte veut dire que l'homme de ſoy-meſme n'a pas la puiſſance d'augmenter la grádeur de ſon corps d'vne coudee, par deſſus les bornes que Dieu lui a baillé. Partant il eſt euident que ce texte ne faict rien contre la grandeur des Geants. Or pour monſtrer que vous eſtes auſſi bien verſé en la ſaincte Eſcriture, qu'en l'Hiſtoire des

Geants, venons par la raiſon, & à la pierre de touche, & examinons par vos eſcits meſmes comme vous vous eſtes fouruoyé de la verité.

De la grandeur des Geants.

CHAP. II.

EN la ſaincte Eſcriture nous liſons dedans le Prophete Amos que le peuple d'Amorais eſtoit ſi haut qu'on les a comparez aux Cedres, ſans donner autre meſure à ce peuple gigãtique. Outre elle nous aſſeure que Og, Roy de Baſan auoit la hauteur de neuf coudees: auſſi nous aſſeure elle que Goliath eſtoit haut de ſix coudees & vn palme. Non ſeulement l'hiſtoire ſacree faict mention de telles grandeurs: mais auſſi les hiſtoires profanes. Car Ioſeph en ſes Antiquitez

Iudaïques, dict que les os des Hebrotonites estoient si hauts, que l'on ne croiroit iamais estre des os humains. Et Pline rapportát que le corps d'Antee qui fut trouue en la ville de Tinges, auoit soixante coudees, & que celuy d'Orion auoit de longueur quarãte six coudees. Mais que le corps d'Orestes n'auoit que sept coudees de hauteur. En Diodore Sicilien il est escrit qu'en l'Ethiopie meridionale, il y a des Isles où les habitans sont plus hauts de quatre coudee que les autres hommes. Le Roy Ganges d'Æthiopie, que tua Alexandre, auoit dix coudees de hauteur. Nos Annales ne font elles pas mentió que Ferragut auoit douze coudees de hauteur? Scaliger ne dit il pas estre tesmoin oculaire, d'auoir veu vn Geant dedans Milá, qui estoit couché en deux lits, situez l'vn au bout de l'autre? Nugues Iesuiste en ses Epistres de la Chine,

rapporte-il pas qu'en la ville Royale de Pecquin, les hommes qui gardent les portes ont la hauteur de quinze pieds? Finallement les nauigeans disent qu'aupres le destroit de Magelan, il y a encore auiourd'huy la terre des Geants, ou sont des hommes & des femmes de dix à douze pieds de hauteur: cōme trouuerrez és voyages des Holandois. Or si la saincte Escriture & les autehurs dignes de foy, nous tesmoignent qu'il y a eu des hommes de telle hauteur: pourquoy à leur preiudice allez vous au contraire?

Vous alleguez beaucoup de choses assez mal à propos pour essayer de trouuer vostre mesure, & entre autres vous dictes

Toutes choses selon la forme ou selon la matiere ont certaines bornes qui ne peuuent outrepasser. pag. 64. lig.

Mais si vous ne le sçauez aprenez que outre la forme & la matiere, le lieu sert de beaucoup à telle grandeur, comme dit l'Aristote en vn chap. du 5. liu. de l'Histoire des Animaux. D'où vient que Porphyre asseure le lieu estre vne des principales choses en la generation, aussi bié que le pere & la mere. Ce que ie croy auec le docte Scot deuoir estre entendu de la cause coadiuuante & cóseruante: Car il est bien certain que la vertu auctrice aiant faict sa fonction en la hauteur & largeur du corps, qu'elle cesse. En sorte que la vertu formatrice trauaille en son subiect, suiuát l'aptitude du lieu, selon quoy elle fait des ouurages differens, à sçauoir des hommes, petits, mediocres, & grands. Tout le fondement de vostre preuue que les Geants n'ont esté si grands, (cõmme vous dittes) qu'on nous veut faire croire, ne despend que des tesmoi-
gnages

gnages que vous apportez d'Homere, de Vitruue & d'Agellius. Car vous parlez en la pag. 65. lig. 29. en cés termes.

Mais considerez la prudence d'Homere, lequel nous aduertit que la grandeur d'vn homme beau, & parfaict, est de quatre coudees: & que Vitruue a definy la iuste grandeur de l'homme, estre de six pieds Romains. Et selon Agellius, que la plus grande hauteur d'vn homme est de sept pieds.

L'on void icy comme vous vous aydez des Autheurs, en prenant ce qui vous sert, & les rebutant en ce qui vous nuit; car vous approuuez Homere en ce qu'il parle de l'homme mediocre, & vous le reprouuez quãd il parle des Geãts: Mais pour respondre à vos authoritez, ie dis que Vitruue, & Agellius ont entendu parler de l'hõme mediocre en grandeur, comme

a fait aussi Homere, & non des Geants, comme nous entendons parler en cette Dispute ; à raison dequoy vos allegatiõs sont nulles. Toutesfois pour encore prouuer dauãtage ceste grãdeur vous dites, que

Ils estoient appellez monstres, & que Nature ne peut nullement patir que les membres qu'elle destine à certaines actions, croissent iusques à vn excez qui empesche la liberté des actions, d'où vient qu'ils ne peuuent se remuer & manier comme les autres hommes. pag. 72. lig. 22.

Si les Geants ont estez appellez monstres, le nom ne fait aucun tort à la grãdeur de leur corps: d'autant que c'est vne façon de parler, que quand on void vne chose excessiue, & outrepassãt le cõmun de la Nature, on dit ordinairemẽt que cela est monstrueux & admirable à voire. Partant telle façon de parler

n'empesche pas qu'il n'y ait excez en la conformation des Geants, qui toutesfois ne s'oppose à la liberté de leurs actions; d'autát que la Nature produisante vne espece luy donne aussi la force & les moyens pour se conseruer, qui fait que la grádeur de leurs corps ne les incómode en leurs actiós, qui ne peuuét estre empeschees que par maladie.

De la Symmetrie ou proportion des Geants.

CHAP. III.

POur bien sçauoir quelle est la grandeur des Geants, tant en lógueur que largeur, & profódeur, il est expedient de sçauoir à quelle mesure il les faut mesurer; d'autant que ie trouue beaucoup de fautes en vos escrits & de fait vous dites. *Le doigt entre les mesures est la*

plus petite mesure. Iceluy doit est l'indicateur, apres le doigt suit le pouce: & trois pouces font quatre doitgs, les trois pouces ou les quatre doigts font la paulme: neuf pouces ou douze doigts vn dodrant, douze pouce ou seize doigts font vn pied. Le coude estoit double, à sçauoir viril, autrement Ciuil: ou bien sacré, autrement geometrique. Le viril comprend cinq paulmes qui font quinze pouces ou vingt doigts. Le sacré ou geometrique contient six paulmes, c'est à dire dix-huict pouces ou vingt-quatre doigts. pag. 21. lig. 28.

Faisant icy le Polyclete vous forgez des mesures semblables aux estriuieres, les allongeāt & accourcissant comme il vous plaist, selon que vous voulez agrandir & apetisser les Geants: mais apprenez d'Aristote que la ligne dont on mesure quelque chose, doit estre droite, à cause qu'elle est la regle de

celle qui est oblique & tortuë: mais celle que vous posez icy pour mesurer les Geants, est fort courbee, & par consequent leur Symmetrie ne sçauroit estre par vostre mesure bien obseruee. Que vostre regle soit courbee ou tortuee, il appert de l'examen de vos mesures. Car vous voulez que le doigt indicateur, qui est le voisin du pouce soit la plus petite mesure. Or s'il estoit ainsi, commẽt mesureroit on les choses plus petites que n'est le doigt indicateur? il est impossible. C'est pourquoy vous apprendrez que la ligne est encore beaucoup plus petite, & que douze lignes font vn pouce, & que douze pouces font vn pied, & vn pied & demy font vn coude. En sorte qu'vn coude fait vn pied & demy de Roy, qui font dix-huict pouces. Ie dis donc que la Symmetrie & proportion du corps hu-

main eſt ſi admirable, que les artiſans ſe la propoſent ſeule pour exemplaire. Les Architectes rapportent tout à icelle, lors qu'ils conſtruiſent les temples, les maiſons, les machines & nauires. On tient que l'Arche de Noe eſtoit faite & baſtie à la meſure du corps humain. Car comme le corps humain en ſa longueur eſt de trois cens minutes, & en ſa largeur de cinquante, & en ſon eſpoiſſeur de trente, de meſme la longueur de l'Arche eſtoit de trois cents coudees, la largeur de 50. & la hauteur ou profondeur de trente, (ce qu'il faut entendre ſeulemét *Mathemathicè abſtractiue*, car ſi l'Arche n'euſt eu que ceſte grandeur, les couples d'animaux qu'y furent reſeruees n'euſſent ſceu eſtre logees dedans) comme il eſt porté par le verſet 4. du 6. de la Geneſe. Donc il eſt euident que vos meſures ne ſont re-

ceuables pour iuger de la grandeur des Geants.

De la maiſon des Geants.

CHAP. IIII.

VOus voyez donc combien vous eſtes eſloigné de voſtre côte & que vous eſtes tres mal fondé en la ſymmetrie des Geãts: mais il faut paſſer aux autres preuues dõt voulez vous aider à les accourſir & reduire à la toiſe des Eſcoles de Medecine : pour laquelle choſe vous mettez leur demeure en jeu) fõdãt ainſi voſtre argumẽt. Il ne ſe trouue point de maiſon plus grande du paſſé que celle d'auiourd'huy, partant les hommes du paſſé ne pouuoient eſtre plus grands que ceux d'auiourd'huy. A cela ie reſponds que l'argumenr n'en vaut rien.

d'autant que s'il ne s'en est trouué en ce pays, il y en peut auoir en d'autres. Ioint que Polypheme demeuroit en vne tres-grande cauerne, comme assez bien le recite Homere en son Odissee Plus ce Geant, dont parle Scaliger, qu'il vit à Milan, deuoit estre logé, aussi bien que Ferragut. Que s'il n'est faict mention de leurs maisons, il ne s'ensuit pas pour cela que leur grādeur en aye esté moindre, non plus que celle des Geants de Pacquin à present, qui ne manquent d'habitation, correspondante à ce qui doit estre contenu, à sçauoir leur corps. Doncques par les maisons des Geants ne sçauriez rien inferer contre leur grandeur.

Des lits des Geants.

CHAP. V.

PLus vous mettez en jeu les lits des Geants, vous fondant ſur les mechaniques d'Ariſtote, où il dit que *La meſure des lits doit eſtre de ſix pieds en longueur, & de quatre en largeur, qui eſt la meſure des noſtres*, ainſi que vous dites en la pag. 77. Mais ie m'eſtonne, veu que vous croyez eſtre ſi exact, comment vous auez oublié la profondeur ou hauteur de tels lits: & m'esbahis encore dauantage de la deprauation de voſtre eſprit de ne pas cognoiſtre qu'Ariſtote parle en ce lieu là des lits ordinaires, & non de ceux des Geãts. Et qu'ainſi ne ſoit, vous accordez en la pag. 32. qu'il y peut auoir des hommes de huict à neuf pieds. Or

si les licts ne doiuent estre que de six pieds, comme vous dites, que deuiendront les bouts des pieds de ces gens là estans couchez? Il n'y a point d'apparence. Plus vous souuient-il point d'auoir dit en la pag. 19. que Scaliger a veu 2. licts l'vn au bout de l'autre, où couchoit vn Geant dedans Milan. Finalement il se trouue en la sainćte Escriture que le lict de fer du Roy Og auoit de lógueur 9. coudees, qui font 13. pieds & demy, & de largeur quatre coudees, qui disent six pieds. Donc vous voyez comme vous efforcez de faire entrer Aristote au racourcissement de vostre mesure: ce qui ne se peut. Partant ceste grandeur des licts que dit Aristote, ne sçauroit improuuer la grandeur des Geants.

Des ſepulchres des Geants.

CHAP. VI.

DEs licts des Geants il nous faut paſſer à leurs ſepulchres, comme il eſt bien conuenable, d'autant que comme le lict ſert à repoſer l'homme durant ſa vie, auſſi le ſepulchre ſert-il à repoſer le corps apres le treſpas attendant la bien--heureuſe reſurrection. Or vous dites ſur ce ſubiect. *Les grands hommes de la France & de Bourgongne, ſelon le teſmoignage de Sidonius Apollinaris, eſtoient Septipedes*, pag. 23. lig. Voicy que vous confirmez la concluſion du precedant Chapitre, diſant que les licts ne doiuent auoir que ſix pieds de long, & vous aduoüez que les François & Bourguignós, eſtoient de ſept pieds. Partant vous

ne vous accordez pas auec vous mesme. Venons à noſtre ſubiect, Si la grãdeur des hommes dont vous parlez, n'eſtoit que de ſept pieds, il ſ'enſuit que leurs ſepulchres ne pouuoit eſtre que de huict pieds ou enuirõ. Ce que vous dites n'improuue pas la grandeur Gigantique, d'autant que leurs ſepulchres demonſtre quelle a eſté leur grandeur. Car en la cauerne de Diane en Dalmatie, furent trouuéz deux tumbeaux beaucoup plus grands que vous ne dites. Le lieu où eſtoit enſepulturé Antée, auoit vne merueilleuſe grandeur. Pline eſcrit que celuy où fut trouué le corps d'Orion, auoit plus de quarante ſix coudées. Or ſi tels ſepulchres ſe ſont trouuez auoir telles lõgueurs, pourquoy repugnez vous à celuy de noſtre Teuthobocus qui n'auoit que trente pieds en longueur, qui ſont vingt coudees. Et partant

ſelon la grandeur de tels ſepulchres, il appert de la grandeur des Geants.

Des anneaux des Geants.

CHAP. VII.

PAr les anneaux que les Geants portoient en leurs doigts vous tirez vne cõſequence de leur petiteſſe, diſant. *Les anneaux des doigts du paſſé n'eſtoient point plus grands & amples que les noſtres, comme il ſe recognoiſt dans le Liure Dactiliotheca de Gorleus.* pag. 77. Mais ie vous diray, que ie ne ſçay pas de quelle grandeur pouuoient eſtre les anneaux, dont trois boiſſeaux furent tirez des Romains, apres la bataille perduë à Cannes à l'encontre d'Hnanibal, qui les enuoya à Carthage pour teſmoigner de ſa victoire : & tou-

tesfois ie vous asseurerai au moyé de l'Histoire, que les brasselets de la femme du Geant Maximinus, luy seruoient d'anneau au pouce. Or si les brasselets d'vne femme, quelque petite qu'elle fut seruoiét d'anneaux, ne s'ensuit-il pas que les anneaux des Geants estoient bien plus grands que ceux du vulgaire? Partant il appert que Gorlœus a entendu parler des anneaux communs & vulgaires, & non de ceux des Geants.

De la force des Geants.

CHAP. VIII.

NE donnant aux Geants plus de force qu'aux hommes ordinaires, vous contredites à ce que Froissart rapporte, *qu'vn Espagnol qui estoit au Comte de Foix, estant*

en la chambre dudit Comte durant l'hyuer, qui faisoit vn grand froid, vid par la fenestre passer par la cour des mulets chargez de gros bois, il prit le plus grand, & le porte tout brandy auec le bois dans la chambre du Comte, où il y auoit vingt-quatre marches, & le jette dans le feu pag. 30. Sans aller plus loing chercher la force des Geants, lisez dedans nos Annales & vous trouuerez qu'elles asseurent que Ferragut Geant auoit autant de force luy seul, que quarãte des plus forts hommes de maintenant. Or s'il est ainsi de Ferragut qui a esté anterieur à cet Espagnol, lequel nous est quasi contemporanee, ne s'ensuit-il pas que les Geants auoient plus de force que quarante Espagnols? Partant il est certain que les Geants auoient de la force selon leur grandeur & conformité de leurs corps.

De la maniere de viure des Geants.

CHAP. IX.

POur essayer de mieux prouuer vostre dire vous alleguez la façon de viure des Geants, & dites qu'ils ne mangeoient point dauantage que les hommes de maintenant, dont vous tirez vne consequence qu'ils n'estoient pas plus grands; & pource vous dites *Pour la quantité de la nourriture que les anciens, il y a 2000. ans prenoient par iour, on peut cognoistre la grandeur & grosseur de leur corps. Car la mesure ordinaire, tant du pain & du vin, que de la viãde estoit pour chacun iour enuirõ trois liures*, pag. 74. lig. 13. Ce que vous dites icy n'est pas croyable, d'autãt que plus la personne est grande de corps, & plus chaud, il luy faut dauantage de nourriture. Or il est

ainsi

ainsi que les Geants sont plus grands & plus chaloureux que les hommes ordinaires, doncques il leur faut dauantage de nourriture. Et qu'ainsi ne soit, l'Histoire ne nous fait-elle pas foy, que Maximinus le Geant à chacque fois qu'il prenoit son repas, il mangeoit plus de vingt liures de pain, soixante liures de chair, & beuuoit enuiron quatre vingt pintes de vin : ce qui ne doit estre trouué estrange és Geants. Car ayant vn grand corps (comme il a esté dict) & beaucoup de chaleur naturelle, & les actions fortes & robustes, ils digerét beaucoup, aussi pour ceste raison leur faut il beaucoup plus de nourriture pour les entretenir, qu'à vn plus petit homme. Qui faict que vous ne seriez pas bon Medecin des Geants, d'autant que les reglás à la mesure de chreuix, seroit pour bien tost les reduire à vostre toise.

De la purgation des Geants.

CHAP. IX.

DE la nourriture, vous passez aux cathartiques ou purgatifs, monstrant par là que si les purgations des Geants n'estoient plus violentes, que celles que l'on donne à ceux de ce temps icy, qu'il y a grande apparence que les Geants n'estoient point plus grands que les hommes d'aujourd'huy, ainsi que vous prouuez, disant, *Hipocrate ordonne l'Ellebore noir du poids de cinq oboles, qui sont enuiron vne drachme, pour boire auec du vin doux.* pa. 76. lig. Mais qui sera celuy qui ne se rira d'vne seule consequence : Hippocrate ordonnoit enuiron vne dragme d'Ellebore à ceux de son temps: Donques les Geants n'estoiét plus

grands que les hommes du temps d'Hipocrate, s'ensuit il pour cela? Qui fait voir que vous eussiez esté fort empesché à purger Gargantua ou Pantagruel pour leur ordonner vn medicament de quantité & de qualité requise, contenant toutes les eticquettes necessaires à purger leurs humeurs morbifiques. Partant, par les purgatifs vous ne sçauriez rien gagner sur la grandeur des Geants.

Des Armes des Geants.

CHAP. X.

VOus poursuiuez vostre preuue pretendue par les armes des Geants, & argumentez, que si on se seruoit de leurs armes qu'il y a apparence qu'ils n'estoiét si grãds qu'a dit l'antiquité: & pource vous

dictes que, *Patrocle se seruit des armes d'Achille.* pag. 27. lig. 5. S'il est ainsi que Patrocle fust beaucoup plus petit qu'Achille, il s'ensuit que ses armes ne luy pouuoient seruir, cõme dict Licophron que Achille auoit neuf coudees de hauteur. Mais vous apprendrez qu'Achille auoit deux sortes d'armes, comme nous l'enseigne Homere à sçauoir deffensiues & offensiues. Les armes deffensiues sont celles que l'on endosse pour la tuition & deffense de sa vie : comme casque, bourguignotte, mourion, cuirasse, brassarts, cuissarts, tassettes, gantelets, & autres: où se prennent & tiénent en deuant, comme rondache, pauoys, escusson, & semblables. Les armes offensiues sont canons, espee, poignart, lãce, picque, iauelot, & autres. Or Achille se batant auec Hector, il auoit la targe & la picque. Parquoy Patrocle se pouuoit

eruir des armes offensiues d'Achil-
e, & non des deffensiues, qui
estoient celles que Vulcá luy auoit
forgees. Ainsi pouroit on dire, Go-
liath n'auoir esté plus grád que Da-
uid, puis que Dauid s'est serui des
armes de Goliath, pour luy coup-
per la teste. Que les armes des
Geants fussent tres grandes & pe-
santes, il appert de la saincte Escri-
ture qui nous asseure que le corse-
let dudit Goliath pesoit 5000 si-
cles, & le fer de sa lance pesoit 600.
sicles, or chacun sicle pese quatre
dragmes, partant le corselet pesoit
deux cẽts huict liures quatre onces,
& le fer de sa lãce vingt cinq liures,
qui sont pesanteurs excedantes cel-
le de nos armes ordinaires, veu que
c'estoient armes legeres, & non à
l'espreuue du mousquet, comme il
s'en faict à present, qui eussent bien
esté d'vne autre pesanteur en ce
temps icy. Donc Patrocle se peut

seruir des armes offensiues d'Achille, & non des deffensiues. Partant par les armes des Geants s'approuue leur grandeur.

De la matrice des Geantes.

CHAP. XI.

POursuiuãt vostre poincte, à fin d'asseurer la petitesse des Geãts, vous alleguez la matrice, qui n'estoit plus grande aux femmes de ce temps là, qu'à celles de ce téps cy, disant. *Par la on peut iuger & cognoistre que la grandeur des hommes & des femmes depuis* 2000. *ans n'est point chãgee*, pag.   lig.   Pour vn grãd Anatomiste tel que vous vous faictes à croire, vous entendez tres mal le texte de Seianus que vous alleguez, tres excellent Medecin qui viuoit deux cents ans deuant Galien, car

quand il escrit que la matrice depuis son fond iusques à l'orifice exterieur a vnze doigts de longueur, cela se doit entēdre de son col seulement, qui a biē douze pouces aux femmes d'auiourd'huy, principalement à celles qui exercēt par excez le coït. Car c'est vne autre longueur que celle du corps de la matrice, qui toutesfois est different selon l'estat d'icelle matrice, àscauoir quand la femme est preste d'acoucher, quand elle est à moitié terme, (ou au commencement) & n'ayāt point conceu. C'est vne des merueilles de la nature que la matrice qui est membraneuse, plus l'enfant deuient grand, & plus elle s'estend & deuient espesse, par ainsi selon la grandeur de ce qu'elle contiēt, aussi se rend elle plus grande. Et qui doute que ceste Contesse de Cracouie dont parle Martius Cromerus, laquelle acoucha de trente six

enfans vifs. Et Marguerite, Contesse de Hollande, qui eut d'vne seule portee trois cens soixante & trois enfans, n'eussent la matrice plus grande qu'vne femme qui ne seroit grosse que d'vn enfant. Et que la Geante que Guillaume le bon, Conte de Hollande, amena aux nopces de Charles le Bel Roy de France, n'eust ceste partie plus capable qu'vne femme ordinaire, il n'y a point de doute, où il y auroit en tels corps vice & cõformation. Donques par la matrice, il vous est impossible d'impugner la grandeur des Geants.

Des dents des Geants.

CHAP. XII.

DE la matrice vous passez au poids des parties des Geants,

& dictes. *Que si par le poids des dents on peut aucunement iuger de la pesanteur, grosseur & longueur du corps, la plus grosse dent de l'homme ne pesant qu'vne dragme, comme a remarqué Gesnerus faisant le premier ceste supputation. En la liure de marchandise, il y a six vingt huict dragmes: si à proportion de la dent humaine chaque dent d'vn Geant pese vne liure, il sera cent fois plus grand & pesant qu'vn autre homme*, pag. 107. lig. 24. Sans auoir sçeu l'experiéce de Gesnerus, il y a plus de vingt ans que i'ay pesé l'vne des déts molaires superieures dextre, d'vn bourgeois de ceste ville, laquelle pesoit deux escus sol, qui disent deux dragmes: Mais vous ne dites pas, si Gesnerus que vous alleguez, a pris le poids dont tãtost vous pesiez l'Ellebore en la purgation des Geants. Si cela est, les dents n'auront la pesanteur, ny le corps la grãdeur de Gargantua que vous alleguez. Qui fait

que vous monſtrez aymer mieux dementir l'antiquité que de faillir à me contrarier, tant voſtre animoſité eſt grande. Et qu'ainſi ne ſoit, ſainct Auguſtin rapporte auoir veu vne dent d'vn Geant, laquelle eſtoit auſſi groſſe que cent des noſtres. Viués dit qu'en la grãde Egliſe de Valence en Eſpagne, il ſ'y void vne dent de ſainct Chriſtophle, laquelle n'eſt moins groſſe que le poing, telles que ſont celles qui ſe voyent encores à preſent à Vercelles, à Veniſe & à Bourges. Ie m'eſtonne de ce que vous eſtes ſi peu verſé aux proportions Geometriques, vous qui vous faites ſi ſçauant aux meſures, & ſi grand architecte, de conclure, que les dẽts d'vn Geant, ſont cent fois plus peſantes qu'vne des noſtres, leur hauteur deuroit eſtre accõparee à celle des tours de Noſtre Dame de Paris, veu que il eſt certain que la

proportion de la peſanteur à la peſanteur n'eſt pas comme celle de la hauteur, c'eſt à dire que la proportiõ des corps n'eſt pas cõme la proportiõ des lignes: mais que le corps a raiſon au corps, triple de la raiſon de leur hauteur. Et partant poſé que la dent de l'homme commun, ne peſe qu'vne dragme, & que celle d'vn Geant peſe vne liure, de cent 28. dragmes, ſans doute la hauteur de l'homme commun eſtant de cinq pieds, celle du Geant ne peut eſtre que de vingt cinq & enuiron vn demy pouce, qui reuiennent à quatre toiſes ou enuiron, & neãtmoins la hauteur des tours de Noſtre Dame dont vous parlez, n'eſt que de trente deux toiſes. Vous eſtes donc bien eſloigné de voſtre conte. Par conſequent vous ne deuez parler en ceſte ſorte de la grandeur des Geants : puis que vous ignorez la Geometrie, qui eſt

le fondement des demonſtrations certaines, & me ſemble que vous reſſemblez aux Andabates, puis que vous combatez, les yeux bandez, à tors & à trauers, ſans recognoiſtre la verité.

De la grandeur des os des Geants.

CHAP. XIII.

APres les particularitez cy-deuant deduites vous paſſez à la magnitude des os, ſçachant bien qu'impugnant leur grandeur vous trouuerez voſtre meſure, d'autant que ſi on vous accorde les os des Geants eſtre petits, il ſ'enſuiura de neceſſité que leur corps ſera petit; auſſi dites vous, que ſi l'on vous demande, *D'où vient tant d'os reſemblants aux os humains que l'on trouue foüillant dans la terre, qui ſurpaſſe la*

grandeur ordinaire des os humains de ce temps? Ie dis que ces os là, ſont os de monſtres marins de figure humaine, ou bien os de Balaire, ou d'Elephant, ou bien des os foßiles. ch.10.pa. lig. Mais quel ſubterfuge eſt-ce de dire que ſi on trouue des os qui ſurpaſſent la grãdeur ordinaire des os humains de ce temps, que ce ſont os de monſtre, de Baleine, d'Elephant, ou foſſiles, veu qu'il ſe trouue des os humains de ce temps, qui ſurpaſſent la grandeur ordinaire de ceux du iourd'huy. La preuue de mõ dire eſt facile, prés S. geruais en ceſte ville chez monſieur Pineau Chirurgien Iuré audit lieu, il y a vn os femur prouenãt de la cuiſſe d'vn homme de ce temps, qui eſt vn tiers plus grand que ceux de l'ordinaire. Doncques vous voyez qu'il ſe trouue des os humains de ce temps qui ſurpaſſent la grandeur ordinaire de ceux du iourd'huy. Et

pour vous monſtrer, qu'il faut de neceſſité que les os des Geants ſoient plus grands que ceux de l'ordinaire. Que ſi cela n'eſtoit, il n'y auroit point eu de Geants, or ſ'il y en a eu, partant il ſenſuit qu'il faut neceſſairement qu'il ſe trouue des os humains plus grands que ceux des hommes ordinaires. Et qu'ainſi ne ſoit Ioſephe liu. 7. des antiquitez Iudaïques ne dit-il pas que les os des Hebrotonites eſtoient d'vne telle grandeur, que l'on ne croyoit iamais eſtre des os humains? Sigiſbert ne ditil pas qu'é l'an 171. il fut trouué en Angleterre les os d'vn Geant qui auoiét de longueur 50. pieds? Suidas ne rapporte-il pas que l'Empereur Anaſtaſe fit garder des os de Geants qui furent trouuez en Conſtantinople? Symphorianus, Campejus, Scaliger, & Platerus diſent-ils pas de meſme? Mais ſi vous ne voulez

croire tant d'Autheurs dignes de foy, prenez la peine d'aller à Chaſtillõ ſur Loire, à Moulins & à Bourges, & vous croyrez ce que vous ignorez.

De la figure des os des Geants.

CHAP. XIIII.

Reſte à examiner la particule touchant la figure des os des Geants, que vous dites pour leur grandeur n'eſtre des os humains: ains des monſtres, ayans la figure humaine, ainſi que vous recitez au chap. 10. de voſtre Gigantologie, à l'encontre de quoy ie dis, que ſi les Geants ſont hommes, il ſ'enſuit que la figure de leurs os doit reſembler à celle des os de l'homme. Car les monſtres, la Balaine, l'Elephant ny les foſſiles, n'ont point

vne telle figure. Or les Geants sont hommes, les os desquels estans de la teste du troc, ou des extremitez, se doiuent resembler tát au gráds, moyens, que petits hommes. Donc les os des Geants estans figurez comme les os des autres hommes; monstrent euidemmét qu'ils sont os humains. Et partant toutes les particularitez que vous auez deduittes ne seruiront de rien pour preuuer la petitesse des Geants.

Que les os exposez ne sont os de monstres.

Chap. XV.

APres auoir monstré que vostre toise n'est pas receuable pour iuger de la grandeur des Geants, ny vos raisons valables: C'est pourquoy il faut maintenant faire voir, que les os dont est

question

question entre vous & moy, ne
sont point os de monstres, de Baleine, d'Elephant, ny substance
meslee, & encores moins des fossiles, comme faussemét vous supposez: ains qui se sont vrayement des
os humains. Or que tels os ne soiét
point os de monstres, il appert de
ce que la chose mõstrueuse paroist
outre la conformation de nature:
comme vn enfant qui naist auec
vn, trois, ou quatre doigts: ou vn
autre qui aura deux testes, ou duplicité ou defectuosité d'autres
parties: i'ay veu vn chien ayãt deux
testes, vn aigneau six pieds: Et ce
mois de May dernier vn veau qui
auoit deux queuës, l'vne en sa situation ordinaire, & l'autre entre les
deux espaules qui s'estendoit en sa
longueur sur toutes les parties de
son corps; à la difference de la chose prodigieuse, qui arriue du tout
contre nature, comme la femme

qui enfante vn serpét, vn chien, ou autre chose cótre la nature de son espece. Ainsi celle qui est selon nature, n'est outre nature, ni cótre nature, d'autát qu'elle est cóforme naturellemét, soit qu'elle soit petite, ou gráde. Parquoi ne se remarquát rié de defectueux en la cóformatió des os de nostre Geant, il s'ensuit que ce ne sont point os de móstres, car la cause efficiente des os des animaux estant la vertu formatrice, qui est l'image & l'idee de l'engendrant, fait que les os du Lion, de la Balaine, de l'Elephant, & de tous les autres animaux, sont differents en leur conformation, d'où vient que telle est la conformation des os, telle sera la figure de l'animal. Et partant les os de nostre Gëant ce sont os vrayement humains, & non de monstre

Que ce ne sont os de Balaine.

CHAP. XV.

LEs os dont nous parlons, n'estants point monstrueux, ny prodigieux, il faut voir s'ils sont os de Balaine, comme vous supposez, & pour le sçauoir, les Historiens rapportent que la Balaine est le plus grand poisson de la mer, pour auoir d'ordinaire cinquante huict pieds de longueur, douze de largeur, & seize de hauteur, les yeux en sont gros comme la teste d'vn homme, distants l'vn de l'autre de quatorze pieds, le museau en est court, toutefois depuis son extremité iusques entre les deux yeux, il ya seize pieds d'espace, ayãt au milieu du frõt vn conduit, tãt pour attirer l'air, que pour

jetter l'eau: & combien qu'elle aye l'ouuerture de la bouche de dix-huict pieds,si est-ce qu'elle n'a aucune dent pour mascher, ny de iambes pour porter ceste grosse & admirable masse. Or s'il est ainsi que la Balaine n'aye point de dents ny de pieds,& que parmy les os de nostreGeant il s'y trouue des dents & des os de la cuisse,de la iambe,& du pied, il s'ensuit que les os dont est question serōt des os humains, & non de Balaine. Ie sçay bien que vous pourriez dire qu'en la mer du Ponant, à l'embouscheure de la riuiere de l'Escaut,il s'est pris des Balaines lesquelles auoiēt vingt cinq dents longues de six pouces, en chaque costé,& la machoire inferieure longue de six pieds. Mais à cela ie responds, que les os dont il est question, n'ont esté trouuez en ces quartiers là,ains en Dauphiné: ioint que telles dents sont poin-

tuës, pour se loger dedãs des trous qui sõt en la machoire superieure, en rectitude de situation: & au cõtraire les dẽts de nostre Geant sont mousses à leurs superficies. Partant il appert que les os dont nous parlons, ne sont os de Balaine.

Que ce ne sont aussi os d'Elephant.

Chap. XVI.

COmme la Balaine est le plus grand animal des aquatiques, l'Elephant des terrestres, ou quadrupedes : aussi est le Geant le plus grand entre les hommes. Ie vous prie n'est-ce pas vn plaisant argument pour combatre la verité, que de dire qu'il n'y a point eu de Geants, & que par consequent ces os sont os d'Elephant ? Qui est le Dialecticié qui ne se mocque d'vne

telle argumentation ? Car examinant la proposition d'iceluy, elle se trouuera du tout fausse, d'autant que nul ne fait doute (comme estant chose veritable) qu'il y a eu des Geants, qu'il y en a, & y en aura. Or s'il est ainsi, comme tesmoignent les Histoires qu'il y a eu des Geants, que sont deuenus leurs ossements? Plus, si les os des petits hommes se trouuent, tant dedans la terre, dedans les sepulchres, qu'és Cemetieres, pourquoy ne se trouueront ceux des grands hommes? La conclusion de cet argument se trouuera pareillement fausse, à cause qu'il ne s'ensuit pas, que s'il n'y a eu des Geants, que tels os soient des os d'Elephant, car pour l'asseurer il en falloit baillerla description, auec vne differẽce specifique. Ce qui ne se sçauroit faire, attribuant les os de nostre Geant à l'Elephant, & ce pour plusieurs rai-

sons. La premiere, c'est que le plus grand Elephant ne passe pas la hauteur de douze pieds. Or les os *calcaneum*, *tibia*, & *femur*, de nostre Geant, estans conioincts les vns auec les autres, portent plus de onze pieds de hauteur, qui fait que si tels os estoient os d'Elephant, cet animal auroit la hauteur de plus de vingt pieds, chose qui ne s'est iamais veuë. Plus les dents d'Elephant en leur figure sont par leur milieu, à l'endroit où touchét les dents superieures auec les inferieures en maschant, aucunement esleuées par les bordages, sans inesgalité au milieu, ainsi que l'on peut voir en celle qui est au thresor de sainct Denis en France, qui se mõstre auec la corne de Licorne. Dauantage, c'est que les dents d'Elephant sont tres blanches, & d'vne mediocre grosseur, & celles de nostre Geant sont oliuastres, & plus

grosses que celles des Elephans. Outre, l'os *femur* de l'Elephant est plus couuert que le *tibia*; & le Geant a l'os de la cuisse plus grand que celuy de la jābe: aussi les os des extremitez de l'Elephant sont tout d'vne venuë, & ceux cy sont humainemēt figurez. Bref c'est qu'au genoüil de l'Elephant il n'y a de rotule, & à ceux cy la place où elle estoit y est grauee, tant à la partie inferieure & anterieure du *femur*, qu'à la superieure & anterieure du *tibia*. Finalement c'est que l'Elephāt n'a d'astragale, & il s'en trouue és os de nostre Geant. Mais ce qui vous rend plus ridicule, c'est que vous dites de l'Elephant, en la pag. 41. lig. 20. chap. 11. *Il flechit les jarrests des pieds de derriere comme fait l'homme, tout au contraire des autres animaux.* Que s'il est ainsi, que l'Elephant plie les jarrests des pieds de derriere, comme fait l'homme au

contraire des autres animaux, il s'ensuit que l'Elephant marche la queuë deuant, allant à reculons, comme font les Escreuisses. Or l'Elephant marche la teste deuant, comme les autres quadrupedes, parquoy il ne flechit les jarrests des pieds de derriere comme faict l'homme, ny son marcher n'est contraire à celuy des autres animaux. Et partant se manifeste icy vne tres grande ignorance. Plus vous dites en la pag. 41. lig. 8. dudit chap. *Ie confesse librement n'auoir iamais veu d'Elephant, encores moins obserué, & visité les os, pour sçauoir la similitude, ou dissimilitude qu'ils ont auec les os humains.* Or si vous n'auez iamais veu d'Elephants, ny obserué leurs ossements, pourquoy osez vous asseurer, qu'il flechit les jarrests des pieds de derriere comme l'homme, veu que c'est chose qui ne se sçauroit faire en la nature, pour les rai-

ſons deduites. Partant il appert que les os dont eſt queſtion, ne ſont os d'Elephant, ains des os humains.

Que ces os ne ſont point foſſiles.

CHAP. XVI.

QVant à ceſte objection, elle eſt auſſi peu valable que les autres, & pour le faire voir, il faut ſçauoir que foſſile eſt tout ce qui ſe peut tirer du ſein de la terre en foſſoyant, & que tout ce qui s'extraict d'icelle, eſt accidentel ou eſſentiel : j'appelle les choſes accidentelles, celles qui ſont introduites en la terre, & les choſes eſſentielles, celles qui y ſont produites: les choſes qui ſont introduites en la terre y ſont poſées en deux façons, à ſçauoir, ou auec deſſeing,

ou ſans deſſeing:auec deſſeing cõme les corps qui y ſont enſepulturez:ſans deſſeing,quand tels corps y ſont enfoüys par vn bouluerſement de terre,rauage d'eau, ou autrement.

Les choſes eſſentielles donc ſont celles qui ſont produites ou engendrees naturellement en la terre, & n'y ſont introduites auec deſſeing,ny ſans deſſeing. Partant à vrayement parler, ſelon ceſte ſignification vne telle ſubſtance ne peut eſtre foſſile,autrement il faudroit dire que tous les os qui ſe trouuent en la terre, & qui ſe tirent du ventre d'icelle, ſeroiét foſſiles,ce qui n'eſt. Dauantage,tout ce qui eſt dedans les entrailles de la terre,eſt terre,pierre,ou metail(excluant les ſels,ſucs,& vapeurs.) Or la ſubſtance, dont nous parlons, n'eſt terre,pierre,ny metail. Et par conſequent les os de noſtre Geant

ne peuuent estre fossiles.

Que ces os ne sont point terre, il appert de ce qu'entre les neuf especes de terre, dont parle Galien au 9. des simples, il ne s'en trouue pas vne, laquelle estant trempee & maniee en l'eau ne se dissolue, à cause qu'il y a beaucoup d'humidité meslee parmy son suc glutineux, en sa composition, qui fait que par vne telle humidité les parties glutinees se dissoluent aisement: mais la substance dont nous parlons estant exposee, & maniee en l'eau, ne se dissoult, ny amolit aucunement, & par consequent ce ne peut estre de la terre.

Que ces os ne soiét metaux, la demonstration en est telle. Les Astronomes disent, que cóme il y a sept Planettes, aussi y a-il sept sortes de metaux qui prouiennent de leurs influences, differents en couleur, splendeur, saueur, odeur, poids, &

proprieté. C'eſt pourquoy ils ont dit le Soleil produire l'or, la Lune l'argent, Mars le fer, Mercure le vif-argent, Iupiter l'etain, Venus l'airain, & Saturne le plomb. Toutes leſquelles ſubſtances expoſees au feu ſe fondent & liquefient, à cauſe qu'ils ont en leur compoſition beaucoup d'humidité (moins toutesfois que la terre.) Or la ſubſtance dont eſt queſtion, n'eſt d'vne telle nature, ny ſubjecte aux accidents de liquefaction eſtant expoſee au feu. Partant il ſ'enſuit, n'eſtant point foſſile, qu'elle ne peut eſtre metallique.

Que ces os ne ſont pierres, il appert de ce que chez les Naturaliſtes on trouue cinq géres de pierre. Le premier gére de pierre eſt des pierre precieuſes. Le ſecond celuy qui prouient de quelque ſubſtáce qui a precedé. Le troiſieſme des plantes. Le quatrieſme des animaux

qui produisent des pierres naturellement ou par accident. Le cinquiesme & dernier, est de toutes les pierres qui se trouuent tant dedans que dessus la terre. Or en pas vn de ces genres de pierres ne se trouue aucune substance pareille à celle dont nous parlons, assauoir qu'estát pillee au mortier se puluerisent & celle cy non: & par consequent la substance, dont nous parlons, ne peut estre pierre. Que si elle n'est pierre, il faut de necessité qu'elle soit autre substance. Ie voy desia la bouche ouuerte à ce lapidaire, pour dire qu'vne telle substance est comprise dessous le second genre, à sçauoir des substances qui se petrifient. A cela ie respons, que telle substáce pour estre appellee pierre, doit estre tellemét changee, que perdant la nature osseuse, elle aye celle de pierre: Mais la substance dont est question, ne tient rien la nature des pierres,

ains de celle de l'os, pour auoir eu vne cause efficiente, & materielle, autre que celle de la pierre. Et par consequent, telle substãce ne peut estre comprise souz le second genre des pierres. Car il est bien certain que la terre n'a point la vertu ossifique, d'autant que la cause materielle luy manque, à sçauoir la semence: Et au contraire le corps animé a la vertu mineralle. Es corps animez non seulemẽt il s'engendre des pierres, mais aussi des metaux, & autres fossiles. L'experience ordinaire nous fait assez cognoistre qu'il s'engendre des pierres és animaux: puis qu'ordinairement il s'y en trouue, s'en tire & en sort de leurs corps, & specialement de celuy de l'homme. Nous lisons qu'en Allemagne il s'est veu vn homme, lequel auoit en la bouche vne dẽt d'or. Et vn autre à qui il s'est trouué vn os parietal de mesme estoffe. Il y a peu de temps qu'a-

pres la mort de Monsieur de Vadencour Conseiller au Parlement, faisant ouuerture de sa teste en presence de Monsieur Hautin Docteur Regent en la faculté de Medecine de Paris, & autres, ie trouuay en la partie posterieure d'icelle, entre l'os occipital, & pericrane, en lõgueur & grosseur d'vne moyẽne aiguille vne substance vrayement de fer, ainsi qu'il parut par la lime appliquee dessus. Combien s'est-il trouué, & se trouue tous les iours en l'ouuerture des abscez, non seulement des animaux vifs, mais des substances de poils, fil, ficelle, charbon, plastre, sable, clouds, & chose semblable? Ie dis donc qu'il se peut bien trouuer des pierres en substance dedans l'homme, & non des os en substance prouenant de la terre, qui n'a point ceste vertu osseuse, comme l'animal: que s'il se trouue dedãs la terre quelques os, c'est

c'est figuratiuement & non substantiellement, comme sont ceux de nostre Geant.

Que ces os ne sont point meslez auec d'autre substance.

CHAP. XVIII.

IL y a apparence qu'en me voulât nuire, ou que celuy qui vous pensoit aider, en disant que parmy ces os il y auoit d'autres substances meslees, deuoit declarer si ceste substance meslee estoit auec le nôbre des pieces d'os exposees, ou si c'est en leur mixtion. Quât a la premiere opinion, elle est fausse, d'autant que parmy lesdits os s'il ne s'y peut remarquer d'autre estoffe que des os. Que s'il entend parler de la seconde, il dit vray, d'autant que considerant l'os estre fait de la se-

mence, il s'ensuit qu'il est composé des quatre Elements, non qu'ils resident en l'os *ad pondus*, mais *ad instítiam*. Car comme ainsi soit que la semence soit chaude en sa temperature, & grasse en sa consistence, il s'ensuit que ce qui est de plus gras & terrestre, demeure pour matiere à l'os. D'où vient que la cause efficiente, qui est la chaleur naturelle de la mere, & de l'enfant, agissent diuersement sur les os du fœtus, tãt au commencement, accroissemẽt, estat, que declinaison, luy donnant sa perfection, qui est d'estre froid, sec, dur, pesant & blanc. L'os est froid à cause de la diminution de la chaleur qui demeure languide en luy cela prouenant, par la consumption de l'humidité. Il est sec, à cause que la force de la grãde chaleur a espuisé & consommé l'humidité, & le gros de la semence demeure sec. Il est dur, par desiccatiõ

comme le bois, & non par concretion comme la glace, car il se fondroit au feu: ny par repletion, comme est vn ballon, d'autant qu'il n'auroit pas la force de supporter le corps, & obeïroit à l'atouchement. Il est pesant, à cause que par vne telle assation le plus subtil est euaporé, & le plus grossier, à sçauoir l'air, l'eau & la terre, sont demeurez endurcis en luy. Finalemét l'os est blanc, comme retenant de la nature de sa cause materielle, à sçauoir la semence qui est blanche, laquelle blancheur comme accident, peut estre dite de diuers subjects, car le noir, ny le blác, ne sont l'essence de l'os, à cause qu'ils ne sont parties de l'essence (quoy qu'accidents inseparables.) Ainsi l'os estant composé des quatre Elements, il s'ensuit que parmy les os dont nous parlons, il y aura quelque substance meslee parmy, selon

le ſens de la raiſon : Mais ſelon le ſens de la veuë, comme nous l'entendons, il n'y a autre ſubſtance meſlee parmy, comme l'enſeigne Galiẽ au liure des Elemẽts, appellant l'os le premier & principal des Elements ſenſibles du corps humain, duquel l'os eſt partie ſimple. Partant de dire que parmy les os dont nous parlons, il y ait autre ſubſtance meſlee parmy eux, c'eſt vne choſe ridicule. Donques les os dont eſt queſtion, ne ſont mõſtrueux, ny prodigieux, ne prouiẽnent de Baleine, ny d'Elephant, & encores moins ſont ils foſſiles, ny ſubſtances mixtionnees, ains ſont vrayement os humains.

Que les os de noſtre Geant ſont os humains.

CHAP. XIX.

TOutes ces chimeres eſtants combatuës & abbatuës, il ne reſte qu'à conclure que les os de noſtre Geant ſont os humains. Mais en ayant fait l'examen en ma Gigantoſteologie, il y a apparence, que ce que i'en pourrois dire en ce lieu, ſeroit choſe ſuperfluë, joint que ie ſeray contrainct d'en parler à la reſponſe que ie ſuis forcé de vous faire, apres l'adiunction des trois lettres confirmatiues de la verité de ma dite Gigantoſteologie, dont les teneurs eſt telle.

Coppie de la premiere lettre.

Monsieur Habicot, j'ay receu deux lettres des vostres, l'vne en datte du vingt-& neufiesme de Ianuier, & l'autre du dix-sept de Feburier ; presente annee mil six cents & quatorze, par lesquelles i'ay recogneu comme l'enuie fait ses efforts de vous attaquer d'vne part, & comme d'vne autre vous desirez la repousser, & offencer. Ce qui se fera aysement, lors que vous aurez les certificats que Monsieur de Langon vous enuoyera estant de retour de Romãs, *où il est empesché à present pour ses affaires, & à lors ie ne faudray à vous enuoyer ce que desirez de celuy qui est,*

Monsieur,

Vostre tres humble
& affectionné,
Mazurier.

Coppie de la seconde lettre.

Monsieur Habicot, il y a quelque temps que Maistre Mazurier Chirurgien à Beau-repaire, me monstra deux lettres que vous luy auez escrites, par lesquelles desirez auoir vn certificat de la descouuerture des os du Roy Theutobochus Geant. Ce que j'eusse fait tres-volontiers sans le voyage de Romans: Mais le desir que j'ay d'effectuer la volonté de sa Majesté, qui est d'auoir le reste des autres os, auecques la monnoye d'argent qui s'y est trouuee, m'a fait differer de vous satisfaire. Donc en attendant ie vous diray que vos parties sont tres mal fondees, d'autant que s'ils sçauoiẽt leur mestier, ils n'ignoreroient pas que ce sont veritablement des os humains: & de fait les Docteurs en Medecine de Mont-pellier, s'y sont transportez, qui l'ont ainsi rapporté, & qui les eussent bien voulu auoir pour de l'argent. Monsieur le Mareschal de Lesdiguieres,

en oyant le bruit les fit porter à Grenoble, pour les voir, d'où pareillement les Medecins & Chirurgiens dudit lieu, les ont recogneus pour tels. De sorte qu'il n'y á que les ignorãs qui puissẽt nier ceste verité, que ie leur feray cognoistre estant de par delà. Si vous me faictes l'honneur de m'enuoyer de vos escrits, vous obligerez celuy qui est,

Monsieur Habicot.

Vostre bien affectionné,
Langon.

Prés de S. Marselin en Dauphiné.

Coppie de la troisiesme lettre.

Monsieur, n'estoit le bruict qui court à Lyon, que sa Majesté vient ce mois d'Aoust en nostre quartier; le sieur de Langon fust desia party pour aller en

Cour: où il euſt faict porter le reſte des oſſements qu'il a du Geãt Theutobochus, & donné par meſme moyen les certificats que vous demandez. Mais ſi le deſſeing ſe rompt, ie ne lairray de vous les enuoyer en bref, ou ie mourray à la pourſuitte. Aſſeurez vous donc Monſieur, de ce que deſſus, & m'impartiſſant l'hõneur de voſtre bien veillance, ie vous ſupplie de croyre, qu'en tout ce qu'il vous plaira m'honnorer de vos commandements: Ie ſuis & ſeray toute ma vie,

Voſtre tres-humble & tres-affectionné ſeruiteur.

Mazurier Chirurgien à Beau-repaire, ce 9. Iuin. 1618.

Donc il appert, tant par les authoritez, raiſons, & experiences precedentes contenuës en ces 19. chapitres, que les Geants n'ont eſté

ſi petits que vous les faictes, & que leur grandeur ne peut eſtre bornee que par vn ſeul Dieu, qui a faict ſes merueilles à nos yeux, celant toutesfois la cauſe d'vne telle grãdeur à noſtre entendement qui ſe doit captiuer à l'experience, quand il luy mãque de raiſon, ainſi que deuiez faire des os de noſtre Geant, qui me fait paſſer à la ſeconde partie de ceſte Antigigantologie.





LA SECONDE PARTIE DE L'ANTIGIGANTOLOGIE,

en laquelle est contenuë la response au seiziesme chapitre de la Gigantologie.

Nonobstant que ce qui est escrit cy-deuant en la premiere partie de ceste Antigigantologie, soit plus que suffisant pour satisfaire à ce chapitre; neantmoins ce ne sera point sans fruict & vtilité pour les Escoliers en Medecine, & Chirurgie, de respondre par le menu aux principaux poincts qui sont contenus en iceluy chapitre 16. Ce que ie feray le plus succinctement qu'il me sera possible, en citant les propres mots de vostre texte.

Premierement docte vous estalez le tiltre iniurieux dudit chapitre en ceste sorte.

ARTICLE. I.

L'imposture descouuerte des os humains supposez & faussement attribuez au tres-haut & tres-puissant Roy Theutobochus. pag. 97. lig. 20.

EVdoxe Philosophe Grec faisoit priere aux dieux, qu'il peut voir de prés le Soleil, comprendre sa forme, sa grandeur, & sa beauté, à peine d'en estre bruslé, tant l'ambitieux est miserable Aussi est-ce pourquoy Ciceron dit que celuy qui est possedé d'vn desir bruslant d'auoir des honneurs repugnants à la raison, est sans contentement, chose qui se maniste euidemment en vostre personne M. Riolan, puis que poussé d'vn desir ambitieux d'estre reputé sçauant, vous vous attaquez à vn chacun, côme fait le glouteron à toutes sortes d'habits,

penſant par ce moyen acquerir le par deſſus en voſtre profeſſion, tāt vous eſtes deceu & trompé, principalement en l'Hiſtoire de la Gigantoſteologie, appellant impoſture la verité; ainſi que i'ay aſſez demonſtré audit liure, & encore plus euidemment en ce preſent traicté. Ie paſſe donc ce tiltre, & cōſidere ce que vous dites de prime-abbord,

ARTICLE. 2.

Pytagore diſoit que les dieux auoient donné aux hommes deux choſes tres-excellentes, aymer la verité & ſ'eſtudier à faire plaiſir, pag. 97. lig. 24.

DE vray voila deux belles ſentēces, & dignes de remarque. Mais c'eſt grand dommage que vous n'eſtiez à ce partage, d'autant qu'aymāt la verité, & vous eſtudiāt à faire plaiſir, vous euſſiez hay le menſonge, & n'euſſiez voulu faire

desplaisir à autruy, comme vous faictes par vos escrits. Dont pour eschantillon, ce liuret n'est remply que d'inuectiues & iniures, qui demonstre quelle est la verité que vous possedez & le grand plaisir que vous procurez à vostre prochain. Si vous eussiez pensé à la cause finale de la Philosophie, qui est de chercher à glorifier Dieu en ses œuures admirables & d'apprendre l'art de biē viure, vous ne vous fussiez pas attaqué aux Geants, ny à celuy qui ne vous en a donné aucun subiect. Car comme dit Platon en ses Dialog. d'autant plus que l'homme a de raison, d'autant plus s'escarte-il du vice. Partant il est euident par vostre escrit, que vous n'auez pas songé au vray but de la Philosophie Morale, en cherchant ambitieusemēt vostre honneur aux despens d'autruy. Mais continuant vous dites.

ARTICLE 3.

Ie ne laisseray pour cela de descouurir la plus grande imposture qui ait esté iamais, subtilement inuentee & publiee par le porteur d'os. pag. 99: lig. 19.

QVelle inuention & imposture trouuez vous, quand par cas fortuit les Massons du Dauphiné pensants trouuer du sable pour bastir, en creusant ont rencontré vn sepulchre, lequel estant descouuert ont trouué les os d'vn homme, qui estoit dedans enfermé. Vostre fausseté peut-elle impugner ceste verité, manifestee par les tesmoignages cy dessus desclarez, desquels vous vo⁹ deuiez enquerir (si vous eussiez esté habile hõme) premier que desuenter vostre Gigantologie, qui ne tomberoit pas en opprobre, comme elle fera: aussi

eſt-il bien raiſonnable de cheoir en la foſſe que l'on prepare à autruy, puis que vous n'auez pas fait comme fit Platon apres la mort de ſon maiſtre Socrate, de voyager pour ſçauoir la verité de ce que vous ignorez. Et pourſuiuant la poincte de voſtre inuectiue, vous dites,

ARTICLE 4.

Mais mal demonſtree par l'eſcrit de la Gigantologie. pag. 99. lig. 23.

A La verité vous auez raiſon de dire que l'eſcrit de la Gigantoſteologie demonſtre mal l'impoſture; d'autant qu'il enſeigne la verité. Car qu'eſt-ce que l'on euſt ſceu mieux faire, que de remarquer au vray la ſubſtance de telle eſtoffe, & les accidents qui la ſuiuent? Or eſtans des os, ce m'eſtoit aſſez de dire que leur ſubſtan-

ce estoit spermatique, & estant corps, specifier leur longueur, largeur, & profondeur : plus de dire par leur figure que c'estoient des os humains. De sorte que ie ne les ay pas mal demonstrez, comme malicieusement vous donnez à entendre. Dauantage vous dites.

ARTICLE 5.

Ie commenceray par les propositions du corps humain, que vous rapportez en blot & en tasche. pag. 99. lig. 23.

IE ne sçay pourquoy vous dites que i'ay rapporté les proportiõs du corps humain en blot & en tasche, veu qu'en ma Gigantosteologie i'en ay fait la description autant particuliere, que le subiect le requeroit. I'aurois dequoy vous reprocher le blot & tasche que vous auez faict en vostre Gigan-

tologie, ramaſſant vne infinité de choſes inutiles, & qui ne ſont rien au ſubiect, que pour rendre tout le diſcours confus. Vous faites en ſuitte vne comparaiſon auecques Pytagore, qui deſcouurit la grandeur d'Hercule par la longueur du ſtade Olympique, & qu'à ſon imitation vous trouuerés par le moyé des dimenſions, que noſtre Geant ne doit auoir que douze à treize pieds. Mais ce que i'ay eſcrit a tant de force, qu'eſtant appuyé ſur l'experience, faict que vos raiſons ne ſont que friuoles. Et partant faites telle ſupputation qu'il vous plaira, elle ne peut abbatre ceſte verité, qui eſt, que ſi le contenu eſt proportionné au contenant, il ſ'enſuit de neceſſité que la choſe compriſe doit ſuiure en grandeur celle qui la contient. Or il eſt ainſi que le ſepulchre dedans lequel ont eſté trouuez les os de noſtre Geant

Theutobochus, estoit de longueur de trente pieds, & en largeur de douze : il s'ensuit donc que les os qui estoient contenus dedans ce sepulchre, auoient vne correspondante grandeur : aussi apres l'ouuerture d'iceluy sepulchre, ces os furent veus à peu prés le remplir. Pourquoy pretendez vous donc inferer, qu'il ne doit auoir que douze à treize pieds, vous sçauez ce que nous en auons dit cy dessus, & verrez si bon vous semble comme nous resoudrós encores mieux ce different incontinent, & pource voyons ce que vous dites, apres auoir transcrit de mon texte quelques particularitez touchant les dimensions de nostre Geant.

ARTICLE 6.

En toutes ces dimensions ie remarque autant de fautes qu'il y a de mots, par

11. *vostre ignorance aux proportions.* pag. 100. lig. 25.

MOnsieur le Docteur ceste qualité vous est bien seante, ie trouue qu'elle vous demeurera, car s'il est ainsi que vous n'ayez sçeu mesurer vne chose que vous voyez tous les iours, & que vous vantant de mesurer celle que vous n'auez iamais veuë, ne s'ensuit-il pas qu'vne telle qualité vous appartient? Cela est certain que vous voyez tous les iours (ou bien souuent) la salle des Escoles de Medecine, laquelle vous auez asseuré à Messieurs les gens du Roy, n'auoir que quinze pieds en quarré, & toutesfois elle en a quarante cinq de long, & trente cinq de large, comme il se void par la declaration de Maistre Pierre le Comte, Docteur de ladite faculté de Medecine. Or si vous n'auez sçeu mesurer vne sal-

le, en laquelle vous frequentez ſi ſouuent, comment aſſeurez vous de bailler les proportions de noſtre Geant, que vous n'auez iamais veuë? Donc il y a apparence que l'ignorance aux proportions vous doit demeurer. Non contant vous dites ainſi,

ARTICLE 7.

I'ay meſuré l'os de la cuiſſe, celuy de la jambe, auec l'aſtragale ioinct au talon, qui ne monſtroient que ſix pieds. pag. 101. lig. 7.

IE croy que la meſure dont vous vantez auoir meſuré la jambe de noſtre Geant, eſt celle dont vous auez meſuré la hauteur de ladite Eſcole, que vous racontez n'auoir que douze pieds en telle dimenſion, & neantmoins elle en a dix-

ſept pieds, qui demonſtre bien que vous eſtes vn tres-mauuais arpenteur, & qu'il ne vous faudroit pas bailler à meſurer la terre du jardin des ſimples, que vous demandez à ſa Majeſté, ny celle qui ſeroit plus neceſſaire, & mieux employee à ſon College de Chirurgie (qui ſera quand il luy plaira) pour eſtre mal dreſſé aux meſures, ainſi que ie vais faire voir. L'os *femur*, ou de la cuiſſe de noſtre Geant, a cinq pieds & demy en longueur, & enuiron trois pieds de tour par l'endroit le plus gros. Le *tibia*, ou os de la jambe, a prés de quatre pieds en longueur, & enuiron deux de tour, de maniere que le *calcaneum*, auec l'*aſtragale* & *l'iſchion*, portent encores quelques pieds de hauteur. En ſorte que le tout aſſemblé, pouuoit faire enuiron douze pieds. Or cela eſtât ainſi, pourquoy aſſeurez-vous impunement, que le tout n'auoit que

ſix pieds. Partant ſi la comiſſure des os *pubis*, eſt la moitié du corps humain,il ſ'enſuit que noſtre Geât auoit plus de vingt-quatre pieds de Roy.Et de faict quelle niaiſerie ſeroit-ce, d'auoir baſty vn ſepulchre de trente pieds ou enuiron, pour mettre vn corps de douze pieds, ſelon voſtre belle ſupputation? Pourſuiuant vous dites.

ARTICLE 8.

La teſte ne faict que la ſixieſme partie de la longueur du corps.pa.107.lig.4

IE vous accorde que la teſte faict la ſixieſme partie de la longueur du corps bien proportionné: Mais ne void-on point ſouuent, que ceſte meſure n'eſt pas ſuiuie,veu qu'é pluſieurs la teſte ne faict pas la huictieſme partie de la hauteur du corps, & en d'autres elle faict bien

la cinquiesme. Ie pourrois alleguer de Galien, que la teste se prend en deux manieres, l'vne, suiuant la doctrine d'Hippocrate, au Liure des playes de la teste, pour ce qui est du crane couuert de poil: & l'autre, suiuant le vulgaire, qui comprend aussi le visage. De sorte que la teste prise par le deuant, a plus grande proportion à toute la hauteur du corps, specialement à ceux qui ont la teste grosse & longue, que la prenant par le derriere. Il falloit considerer ces distinctions, premier que de me reprendre. Passant outre vous me dites.

ARTICLE 9.

N'auez vous point de honte pour vn anatomiste que vous estes, d'escrire que chacune clauicule auoit quatre pieds? pag. 102. lig. 27.

CEla ne me sçauroit faire rougir: puis que i'ay desia monstré ailleurs estre vne faute de l'imprimeur, lequel au lieu d'vn deux a mis vn quatre, chose qui arriue souuent à l'impression, dont en pourroit parler vostre Anatomie. De maniere que la reprise que vous faictes contre moy, sera bien excusee des gens de bien. Car la largeur du corps, estāt la quatriesme partie de la longueur, faict qu'il faut de l'espace pour la partie superieure du *sternum*, qui est pour la largeur du corps cinq pieds à peu prés: & partant pour la longueur de chacune clauicule deux pieds ou enuiron. Mais vous n'auez pas pris garde que l'accusation que vous venez de faire à l'encontre de moy, sera vostre condemnation, quand vous dites;

ARTICLE. 10.

*Ne vous souuenez vous point, que l'os de la jambe selon vostre obseruation, n'auoit en longueur que prés de quatre pieds, maintenant vous faites la clauicule plus grande que l'os de la jambe.*pag.102.lig.30.

IE viens de respondre à ceste question de la clauicule, laquelle vous auez tant faict resonner par tout. Mais il me souuient bien que vous auez dit en la pag. 101. vne chose tres-fausse, à sçauoir que vous auez mesuré l'os de la cuisse, celuy de la jambe, auec l'*astragale* joint au talon, qui ne montoient qu'à six pieds, & neantmoins l'os *tibia*, ou gros os de la jambe, seul a prés de quatre pieds. Que si le tout n'auoit que six pieds de longueur, comme faussement vous asseurez,

l'os *femur* de noſtre Geant n'auroit pas vn pied, ſelon voſtre ſupputation. Or eſt-il qu'il a prés de ſix pieds de longueur, en ſorte que ces deux os ſeulement portent la longueur de douze pieds ou enuiron. Mais c'eſt le deſir que vous auez de faire condeſcendre la grandeur de noſtre Geant à voſtre meſure pretenduë, qui vous faict parler ainſi.

ARTICLE II.

Maintenant examinons de prés ſi les parties qui ont eſté expoſees, tiennent de la nature des os : comme ſi cela appartenoit ſeulement au Chirurgien, & non au Medecin. pag.103.lig.3.

IE ſerois bien marry d'auoir ſongé à ce que vous dites, d'autant que ie recognois en ceſte Faculté de Medecine, des flambeaux ſi brillans, que voſtre bougie & la mien-

ne ne pourroient deuant eux subsister, non plus qu'en vn Soleil d'Esté. Mais ie veux vous dire, que comme la cognoissance plus exacte des parties contenuës au corps humain, appartiennent dauantage au Medecin qu'au Chirurgien: A nsi ie veux dire que la cognoissance des parties contenantes ou externes, appartiennent particulierement au Chirurgien. Or les os sont parties contenantes & exterieures, subiectes à fractures, luxations & caries, la cognoissance desquelles affections appartiennent proprement au Chirurgien, & partant la cognoissance & le iugemét des os appartient aussi bien au Chirurgien qu'au Medecin: & pour ergoter dauantage, vous m'obiectez.

Article. 12.

Comment pourriez vous en vn corps

mort, cognoistre la temperature de l'os?
pag. 103. lig. 11.

MAis à vne telle interrogation ie responds auec Galié, qui dit au 1. liure *de vsu partium*, que la temperature des parties similaires est leur forme, & que leur substance seconde, accompagnee des accidents, donnent assez à cognoistre la temperature. C'est pourquoy il dit la chair estre chaude & humide, & l'os froid & sec. Or si en vn cadauer on dict la chair estre chaude & humide, pourquoy ne pourra-on pas dire l'os estre froid & sec, d'autant qu'il est dur en sa consistance, & blanc en sa couleur, qui demonstre prouenir materiellement de la semence, & partant qu'il est partie spermatique à la difference des pierres. Et ainsi vous trouerez que la qualité de l'os ne se cognoist point pour

les ronger (comme vous dites, qui appartient aux chiens) ains se cognoist par le iugement du Chirurgien rationel.

ARTICLE 13.

Tout cela n'appartient qu'aux os qui sont spongieux qui contiennent du suc medulaire. pag. 103. lig. 26.

AVssi ie n'entends parler que de ceux là, à raison que si la superficie de l'os vouloit tromper, par la similitude de quelque partie, estant solide au dedans, les porositez vinssent à la faire distinguer d'auec les fossiles, qui n'ont vne cause efficiente animee comme les os. Car il est bien certain que la nature animee trauaille esgallement en toutes les parties de son ouurage, & non celle qui n'est pas animee, ny l'ouuriere. La terre

ne produit és os que la ſemblance, & l'hóme engendre l'eſſence, l'ouurier ne trauaille que deſſus ſon ouurage : mais la nature animee agit deſſus & au dedans de la ſienne. Continuant voſtre diſcours vous dites,

ARTICLE 14.

Les autres os comme la cuiſſe, la jambe, le bras, le coude, le rayon, qui ont tous vne grande & longue cauité, ſelon la grandeur de l'os ne contiennent aucune ſubſtance oſſeuſe & ſpongieuſe, ſinon aux extremitez. pag.103. lig. 30.

IE deſirerois fort apprẽdre quelle ſubſtance eſt contenuë entre la lame exterieure de l'os, que vous dites eſtre polie, & l'interieure qui eſt raboteuſe, ſi ce n'eſt vne ſubſtance oſſeuſe, & plus ſpongieuſe qu'és autres parties de l'os.

Si vous auiez veu cauteriser des nodus, & amputer des bras & des jambes, & que vous eussiez obserué ce qui se trouue apres l'exfoliation, & d'où sort la chair, pour consolider l'os, vous seriez plus sçauant que vous n'estes: qui faict que ie n'ay besoing d'aller à vostre escole pour cela, mais vous auriez necessité de venir en la mienne pour cecy. Reuenant à la charge apres auoir esté demonté de dessus les os du Geant, vous alleguez,

ARTICLE 15.

Il est ainsi, ie vous maintiens que ce ne sont point des os, ny humains, ny des animaux, ains plustost des os fossiles. pag.104.lig.12.

VOus n'auez pas songé à ceste conclusion, non plus qu'à beaucoup d'autres. Car s'il est ainsi, que

que les pieces dont il eſt queſtion, ſoient de ſubſtance ſpermatique, blanche & griſaſtre, dure, ſolide, & conformee humainement. N'eſtce pas vne pure reſuerie à vo⁹, de dire que ces os ſont os foſſiles, & pource vous aurez recours pour cecy au diſcours precedant du chap. 17. qui ſatisfait à ceſte particule, à fin d'euiter la redite. Mais de l'eſſence de la choſe vous paſſez aux accidens, diſant,

ARTICLE 16.

Ils peuuent bien eſtre ſecs venant d'vne terre ſablonneuſe, eſtans enterrez dans la brique, qui ſont matieres fort deſiccatiues. pag. 104. lig. 15.

VOus, qui vous ventez d'eſtre ſi bon Philoſophe, ne ſçauez vous pas que les effects ſont eſſentiels ou accidentels : & que l'os

estant sec de son essence, comme dit Aristote aux meteores, pour estre faict en la matrice, comme la tuile en la fournaise, ne tiét point sa temperature de la chose accidentaire? Or la brique, & le sable, ne pouuoient seulement que le conseruer, & non point luy bailler l'essence de la siccité; aussi est ce pourquoy ils ont esté si long temps conseruez en leur temperature, de laquelle vous passez à la couleur.

ARTICLE 17.

Toutesfois la couleur ne sert de rien pour cognoistre la siccité, d'autant que la neige est froide, la chaux, & le plastre sont secs. pag. 104. lig. 20.

IE m'estonne comment vous repugnez à l'experience, ne voyez vous pas quand il pleut, ou qu'il a pleu, que la terre est noire, & quád

elle eſt blanche, elle eſt ſeiche: & ainſi ie dis, que la blancheur en l'os eſt indicatiue de ſiccité, à cauſe de ſa matiere ſpermatique, qui eſt blanche, & qu'en ſa conformation, la chaleur ayant abſorbé l'humidité, elle luy conſerue ceſte blancheur. D'où vient que les Chirurgiens en practiquant voyans quelque partie blanche au corps humain, iugent par vne telle couleur eſtre vne partie ſpermatique· puis adiouſtãt le reſte, diſcernent ſi ceſt vn os, vn cartilage, ligamẽt, nerf, & ſemblable, partant par la couleur on peut iuger de la ſiccité. Et ne ſert de rien l'allegation que vous faites de la neige, & de la chaux, pour n'eſtre icy à propos; perſeuerant vous demandez.

ARTICLE 18.

Ceſte couleur griſe & blanche eſtoit elle par tout, ou bien en quelques en-

droicts? pag.104.lig.23.

MOnſieur le Docteur, ie reſponds à voſtre queſtion, que ſi ces os euſſent eſté par tout d'vne meſme couleur, i'euſſe dit qu'ils eſtoient de gris-blanc, mais ayant eſcrit, qu'ils eſtoient de couleur griſe & blanche, vous deuiez ſçauoir qu'ils eſtoient blancs en quelques endroits, & gris en quelques autres. Partant telles couleurs eſtoient en diuers endroits. Ne voulant laſcher la priſe, vous vſez d'vne friuole aſſeurãce, diſant.

ARTICLE 19.

Or ie vous maintiens que les os les plus antiques ſont les plus blancs. pag. 104.lig.25.

IE croy que vous auez le *cerebrum* en la place du *cerebellum*, de main-

tenir que les os les plus antiques, ſont les plus blancs. Vous qui auez eſté quelque peu ſur le banc de Medecine, ſçauez vous pas qu'aux controuerſes il faut apporter vne diſtinction? C'eſt pourquoy ie vous reſponds que les os qui ont eſté moyennement à l'air ſec ; ſeront blancs, mais auec le temps ils deuiennent noirs: cõme nous voyons es Cimetieres, ceux que l'on tire ſont oliuaſtres, & eſtants expoſez à l'air ſe noirciſſent, & finalement deuiennent poudre cendreuſe: partant les os les plus antiques ne ſeront les plus blancs, comme vous dites, qui fait que deuez corriger voſtre plaidoyer, cõme vous ferez,

ARTICLE 20.

Ayants eſté enfermez dedans le ſable ils deuroient paroiſtre extremement blancs. pag. 104. lig. 27.

VOus continuez à receuoir touche, d'autant que ceque vous dites seroit bon, s'ils auoient esté trouuez à Estampes, où le sablon est blanc: Mais en Dauphiné, où il est d'autre couleur, deuoient estre tels qu'ils sont, & non pas de la couleur semblable à celle que vous dites. Passons.

ARTICLE 21.

La petrification ne les peut obscurcir ou noircir. pag.104.lig.29.

DOnnez vous garde de ce coup. Ne sçauez vous pas que les lieux où se fait la petrification sont variables, tant selon la cause materielle, que selon la cause efficiente: selon la cause materielle, s'il y a du bitume noir, la petrification sera noire; & si c'est de l'argi-

le, elle ſera blanche : que ſ'il y a des deux meſlez enſemble, auſſi ſera icelle petrification differente : ſelō la cauſe efficiēte, elle differe pareillement. Car comme la varieté des ſignes Celeſtes, qui influent ſur telle matiere, apporte diuerſe alteration, auſſi en aduient il varieté d'effects. Partant la petrification peut obſcurcir ou noircir, voire changer la couleur en autre differente, & ne ſeruira de rien ce que vous allez dire.

ARTICLE 22.

Ioint que les Anatomiſtes Veſale & Colombus, diſent que pour blanchir les os il les faut expoſer au courant de l'eau trois ou quatre mois. pag. 104. lig. 31.

VOus entendez tres-mal la conception de ces bons Autheurs, d'autant que ce n'eſt pas la

cauſe principale, pour laquelle ils le diſent: Car il y a bien d'autres moyens plus expediéts pour blanchir les os que celuy là: ains c'eſt à fin de faire conſommer les ligaments & membranes, pour cōſeruer les apophiſes des os qui ſe gaſtent en les raclant par le couteau, cōme l'on fait ordinairement. Leſquelles apophiſes ſont tres-neceſſaires à cognoiſtre en l'oſteologie, pour ſçauoir l'origine & l'inſertion des muſcles en la myologie. Auſſi vous dites.

ARTICLE 23.

Les os du Geant eſtants lauez d'vne viue ſource d'eau, comme vous rapportez, deuoient eſtre fort blancs, pag. 105. lig. idem.

NE ſçauez vous pas que l'eau eſt ennemie des os, & qu'ayāt

trempé si long temps, ceux où elle a touché perdent leur naïfue couleur : & partant il s'ensuit que tels os ne deuoient estre plus blancs. Ioint qu'il s'amoncelle autour de la bourbe qui les gastent : & aussi qu'auparauant la consomption de la chair, la sanie imprime en iceux vne couleur estrange, mais ce sont choses qui vous sont incognuës. Outre ce vous dites que.

ARTICLE 24.

Les dents qui sont des os en leur espece, plus blancs que tous les autres, deuoient retenir ceste blancheur, or ils estoient noirs, de la couleur d'vn caillou à fusil, comme vous auez noté. Si c'estoient des vrayes dents, qui est la cause de ceste noirceur, & substance semblable au caillou de fusil? pag.105. lig.4.

IE croy que vous auez fort peu de memoire, vous esloignant trop de ceste verité, que vous auez dit cy deuant deuoir estre en la bouche d'vn homme de bien, car si vous raportiez au vray le texte de ma Gigantosteologie, en la pag. 38. lig. 21. vous trouueriez que i'ay dit, *Estant chacune dent de la grosseur du pied d'vn petit taureau, quasi petrifiee, & en couleur semblable au caillou d'vn fusil*, vous ne diriez pas ce que vous dites, pource qu'il y a bien de la difference de dire estre noire en couleur, & de substance de pierre. Car les pierres à fusil d'ordinaire sont comme tannees & grisastres, & par leur solidité semblent estre petrifiees, non qu'elles soient substance pierreuse, comme vous dites, car cela estant, elles seroient de substãce de pierre, & non d'os, laquelle est spermatique. Or la cause de

ceste dureté est essentielle aux dents, mais la couleur est accidentelle, à cause de leur longue demeure en vn air moitte & enfermé, Que si telle couleur arriue à ceux lesquels la nature gouuerne & regit encores, dont les vns ont les dents toutes iaunes, autres les ont grises, autres noires. A combien plus forte raison seront-elles alterees en ceux qui sont priuez d'icelle nature, depuis vn si long temps. Partant telles dents ne doiuent estre blanches, plus, n'estoiét point noires, ny de substance pierreuse, comme vous alleguez à faux : aussi bien que ce que vous dites icy.

ARTICLE. 25.

Vous auez dit vray, car ils sont bastis & formez de terre petrifiee. pag. 105. lig. 12.

POur eſtre les os froids & terreſtres eſt-ce à dire qu'ils ſoient faicts de terre petrifiee? Et encores que i'aye cy deuant rendu raiſon de cecy au chap. 17. ſi eſt ce que ie vous diray, qu'il y a bien de la difference entre l'os, & la choſe petrifiee, tant en la cauſe materielle que efficiente. Partant pour la differéce de la cauſe materielle de l'os, ſelon Ariſt. au 4. ch. du 1. *de generatione*, c'eſt l'excrement de la ſemence qui eſt la partie la plus terreſtre: & celle de la petrification, eſt de diuerſe nature, car ou elle ſe fait de terre, de bois, ou de quelque autre choſe qui aura precedé. Pour la cauſe efficiente, elle eſt auſſi bien differente: Car ſelon Hippocrate, *liu. 1. de dieta*, la cauſe efficiente de l'os eſt la chaleur naturelle, qui eſt comme l'ouurier de tout ce qui ſe faict au baſtimét du corps humain. Ce qui

est confirmé par Galien, au 2. ch. du 1. *de Sanitate tuenda.* Mais celle de la petrificatiõ est la froidure & secheresse, esmeuë par les influences des astres, à la difference de la congelation, qui endurcit simplement par le froid en espessissant l'humidité contenuë en la matiere qu'il concret. Or l'os ayãt esté endurcy par cõsumptiõ de son humidité superflue, il s'ensuit, qu'il est de nature terrestre, non seulement à raison de sa cause effeciente, mais aussi à raison de la materielle. Doncques les os pour estre froids, & terrestres, il ne s'ensuit qu'ils soient bastis, & formez de terre petrifiee, comme vous dites.

ARTICLE 26.

Ce qui conuient fort bien aux pierres, & non pas aux os humains. pag. 105. lig. 14.

A Ce que ie voy, vous ne sçauiez donc pas que toute congelation est condensation : & que toute condensation n'est pas congelation : apprenez donc que ce qui reçoit condensation par le froid, se dissout par la chaleur ; comme vous voyez par experience de la glace, du beurre, & toutes autres choses endurcies par tel moyen: Et que ce qui reçoit condensation par la chaleur, ne se dissout point par le froid. Or les os sont faicts de matiere seminale, condensez par le feu, & non par le froid, ainsi qu'il appert des briques & tuiles dedans le fourneau. Donc vne telle dureté appartient aux os, & non aux pierres.

ARTICLE 27.

Partant ils ne peuuent estre d'vn homme n'y d'aucun animal. pa.103.lig.15.

LEs ſpongioſitez eſtants l'vne des marques des os des animaux, vous concluez tres mal (fuſſiez vous Docteur cent fois) que ces os ne peuuent eſtre d'vn homme, ny d'aucun animal. Car ſi quelque corps repreſentoit la figure de quelque os, & qu'il n'euſt à l'interieure partie quelques ſpongioſitez, ſeroit le contraire de ce que vous dites. Or és os humains il y a ſous la premiere table (pour la plus part) des ſpongioſitez, & non aux foſſiles. Partant les os dont eſt queſtion, ne peuuent eſtre d'autre nature que de celle des os.

ARTICLE 28.

En quoy ie perſeuere d'auantage (ſ'ils ſont fibreux) comme vous dites, d'autant que les os des hommes & des animaux, ne ſont point fibreux. pag. 105. lig. 17.

IE rougis pour vous, d'ignorer que les os ayent des fibres. Ne sçauez vous pas qu'il y en a de deux sortes? à sçauoir, les vnes pour faire mouuement, & les autres pour constituer le corps des parties. De la premiere espece sont les fibres droictes, obliques, & transuerses, pour attirer, retenir & chasser. Ie sçay bien que l'os, le cartilage, le cerueau & les parenchimes, attirent leur aliment sans telles fibres, ains par vne proprieté specifique. De la seconde espece de fibres, sont celles qui constituent le corps de chacune partie, tant humide que solide, humide comme le sang, ainsi que rapporte Siluius, au 1. liu. de son introduction Anatomique, de l'authorité d'Hipocrate & d'Aristote, lesquelles fibres causent le trombus, car sans icelles il ne se figeroit, ainsi qu'il appert du

sang

ſang des Cerfs, Daims, & Chameaux, qui pour n'auoir des fibres ne ſe peut cailler. Solide comme aux os, qui eſt ce que Theophraſte appelle aux arbres *credones*, c'eſt à dire petites lignes, qui ſont dedans le bois, rempliſſant les inanitez: c'eſt ce que les François appellent Eſcharde. Et de faict non ſeulemét l'os a des fibres, mais auſſi le fer. Ce qui ſe cognoiſt en la roüille, qui conſomme le plus humide d'iceluy, & le plus ſolide & fibreux demeure contenu auec celuy qui n'eſt encores roüillé. Tout de meſme ſe trouue-il en l'os qui a eſté de longue main expoſé à l'humidité; & à l'air; car entre les poroſitez ſe trouuent des filets oſſeux, qui demeurét comme corps plus ſolides de l'os. Outre ces preuues, en voicy encores d'autres bien pregnantes, à ſçauoir, que ſelon Ariſtote, à la 73. particul du 4. des Meteores, la

contusion est vne depression violente de la superficie en fond, ce qui se fait par ruption des fibres, car si l'os n'auoit point de fibres il ne seroit subiect à la contusion, non plus que les pots de terre, de grez, verre, tuille, & chose semblable. Or selon Hippocrate *lib. de vulnerib. capitis.* l'os est subiect à la contusion, donques il faut de necessité que les os ayent des fibres: non contant vous alleguez.

ARTICLE 29.

Vous sçauez aussi qu'il n'y a point de membrane pour contenir & enuelopper la vraye moüelle des os, comme vous dites: par là vous monstrez euidemment que vous n'auez iamais fait l'ostocopie de tous les os du corps humain, tant aux enfans qu'aux hommes parfaicts, pour cognoistre les distances des moüelles, & ceux qui n'en

ont point. pag.105.lig.22.

IE vois bien que vous ignorez qu'il y a trois sortes de moüelle, à sçauoir cerebrale, spinale, & osseuse, comme dit Galien au 18. chap. du 11. *de vsu part.* La premiere qui est la cerebrale, il l'appelle μύελον ἐγκεφάλε, celle cy a deux membranes, comme il est par le 8. *de vsu part.* disant, le cerueau est ainsi qu'vne moüelle ageancee par dehors en grãds replis entrelacez de la deliee mere: mais celle qui les couure est épesse & dure, liee au crane à l'endroit des sutures La deuxiesme qui est la spinale est nommé μύελον ῥαχίτην, a trois membranes, car comme dit Siluius au 22. chap. du 3. liu. de l'introduction Anatomique, pour mesme secours, outre ces tuniques (parlant de la dure & pie mere) y en a vne troisiesme nerueuse, bien forte, espesse & aspre, enuironnee

d'humeur gluante & posee tout à l'entour de ses deux tuniques, laquelle les encloſt, les lie enſemble & les garnit, venant de l'os occipital, où il ſe joinct aux ſpondiles. La troiſieſme (que i'adiouſte) eſt l'oſſeuſe, qui peut eſtre appellee μύελον ὀστέον, laquelle a vn ſentiment exquis, comme rapportent ceux à qui on ampute les jambes, qui diſent auoir plus ſenty de douleur à lors que la ſcie eſtoit à leur moüelle. Et de faict Paré au 34. chap. du 5. liu. parlant des parties propres de la cuiſſe. *Il faut* (dit-il) *auſſi conſiderer la multitude des trous qui ſont à l'entour du col, entre la teſte & les deux trochanteres, leſquels baillẽt entree aux vaiſſeaux, ſoient veines, arteres, ou nerfs, à la moüelle dudit os: au moyen dequoy la moëlle eſt engendree, & faicte ſenſible en ſa tunique, l'os viuifié & nourry.* Ie ſçay bien que le ſuc moüelleux, qui ſe trouue dedans les poroſitez des os, n'a point

de membrane:mais la moüelle des grands os en a vne tres ſubtile & deliee. Que ſi en la ſcotopie (dõt à tort m'accuſez) vous auiez pris garde dedans les deux capacitez qui ſont au deſſus des ſourcils, entre les deux tables de l'os coronal ſeparez par des fibres d'os, vous y euſſiez trouué, comme i'ay faict, la moüelle enuelopee d'vne mẽbrane verte en ſa couleur, comme auſſi a remarqué du Laurens chap. 19. du 2. liure. Donques la moüelle a vne membrane, qui fait voir que iamais vous n'auez faict fondre de la moüelle humaine, en la liquefaction de laquelle trouuerez les filaments de ceſte membrane, que vous ignorez. Deſpité vous dites.

ARTICLE. 30.

Curieuſe recherche, qui eſt plus ſeante & conuenable aux Chirurgiens, pour

Sçauoir quels sont les os qui se peuuent reünir en 20.30.&40.iours, à raison de leur cauité & moüelle. pag. 106.lig.2.

COmme Apellés ne peut souffrir celuy qui controloit mal à propos son ouurage: Aussi m'est il impossible de vous entendre parler sans regret, d'vn art dont i'ay la theorie&practique, car à vous ouïr dire, les os qui sont plus creux, & plus remplis de moüelle sont les plus aisez à consolider ayants esté fracturez. Mais apprenez Monsieur le Docteur, qu'il n'en va pas ainsi, d'autant que les os qui sont plus creux&remplis de moüelle:& ceux qui sont plus solides, & qui n'en ont peu ou point, sont ceux qui se reprennent plus tard: comme sont ceux des cuisses, & des pieds. Or les os de telles parties se reprennent plus tard que tous

les autres os, car ceux de la cuisse ne se reprennent qu'en cinquante iours, & ceux du pied, qu'en soixante. Dóques apprenez que ce ne sót point les cauitez, ny la moüelle qui causét la briefue ou tardiue cósolidation des os fracturez, ains la diuersité de la saison, maniere de viure, aage, temperature, nature de l'os, & traictement: comme tesmoigne Galien, sur la 42. part. de la 1. section des fract.

La saison sert de beaucoup à la prompte guarison des maladies, comme au Printemps & Automne pour estre plus temperez. Mais l'Esté & l'Hyuer sont plus fascheux, premieremét à cause de la chaleur qui allume les esprits, & eschauffe les humeurs, les faisát par ce moyé aisement fluer sur la partie fracturee. Secondement, tant à raison du froid qui est cuisant aux playes & vlceres, qu'en rependant par sa

froideur la matiere qui doit venir à la partie pour estre employee à la reprise de l'os.

La maniere de viure y sert pareillement de beaucoup, car si on donne trop à manger au malade au commencement des fractures, il se faict des enfleures prouenantes d'vne malicieuse qualité d'humeurs, intemperant la partie, qui doit estre la cause efficiente de la guarison. Au contraire si sur la fin on fait jeusner le malade, la nature n'aura de la matiere suffisante pour consolider les os, & les deux extremitez deuenants trop seiches, ne se peuuent glutiner (comme i'ay veu arriuer à plusieurs) non plus que si on ordonne vne maniere de viure trop humide, car à lors la matiere est incapable d'estre conuertie en calosités. D'où vient que les Chirurgiens obseruent trois sortes de viure és fractures, à sçauoir, au

commencement vn viure tenu, à fin d'obuier aux accidés: en l'estat, plus libre, pour restaurer les forces: & au declin d'vne nourriture glutineuse, faisant vser au malade des extremitez de bœuf, veau, mouton, & chose semblable, afin de rédre le sang plus gluāt, & par consequent plus apte à faire le pore, qui est le vray lien de l'os fracturé.

L'aage sert aussi de beaucoup, car és jeunes la guarison est plus facile qu'és vieillards. La raison est, pource que les corps des jeunes sont plus succulents & abondants en humidité naturelle: comme il est parlé au 5 chap. du 6. de la method. en Gal. & au contraire les corps des vieillards sont plus humides d'excrements, & plus secs d'humeur alimentaire.

La temperature y aide beaucoup, car comme dit Auic. au 1. chap. du 2. traict. de la 5. fen. du 4.

liu. Les ſanguins ſont plus faciles à guerir que les autres complexions, pour auoir en leurs qualitez actiues & paſſiues moins de contrarietez.

La nature de l'os en particulier y ſert auſſi de beaucoup, d'autant que les os rares & ſpongieux ſe reprennent pluſtoſt, & plus ils ſont durs, ſecs, & eſpois, & tant plus tard ſe refaict la reünion, à cauſe que la nourriture eſt plus tardiue à ſuinter de l'extremité de l'os fracturé; & ſurtout à ceux là qui ſont nouuellement releuez de maladie.

Finalement y ſert de beaucoup le bon penſement du Chirurgien, qui aura eſgard, tant à la cauſe vniuerſelle, qu'à la particuliere, à celle là, prenant bien garde qui ne tombe rien ſur la partie, y obuiant par la maniere de viure, reuulſion, & deriuation, tant par ſaignee que lauements : à celle cy, regardant

bien que les os ſoient vnis, bien dreſſez, & bandez. Partant apprenez que la prompte reünion de l'os ne prouient point de la grandeur de la cauité des os, ny de la cauité de leurs moüelles, comme vous croyez : ains de leur conſiſtance poreuſe ou ſpongieuſe, auec les choſes ſuſdites.

ARTICLE 31.

Que non pas diſputer ſi la mouëlle eſt la nourriture des os. pag. 106. lig. 7.

VOus faictes paroiſtre tout à faict le regret que vous auez en l'ame de ce que les Chirurgiens s'occuppent de iour en iour à bien faire, & faut que vous confeſſiez mal-gré vous, que la queſtion qui a eſté agitee ſur ce ſubiect, eſt ſi bien debatuë d'vne part & d'autre, que vous ne ſçauriez que redire,

ſans vous offenſer, car les raiſons ont tant de force, qu'il ſemble que le tout eſt veritable, n'eſtoit que la verité eſt logee dedans l'vn des coſtez de la balance qui vous eſt incogneuë, laquelle j'eſpere vous faire voir quelque iour. Qui faict que vous ne deuiez parler de ceſte queſtion medulaire en cet endroit. Partant il n'eſt pas impertinent que les Chirurgiens diſputent, ſi les os sót nourris de la moüelle ou non; ny d'autres diſputes plus arduës que celles là, ce que vous ne voulez, qui eſt la choſe qui vous pouſſe à dire.

ARTICLE 32.

Si nous eſpluchons de prés tous les os de ce Geant ſuppoſés, nous trouuerons qu'il y a de la tromperie. pag. 106. lig. 9.

A La verité, il y a de la tromperie pour vous, qui ne pouuez comprendre ce myſtere, pour ne le pouuoir accommoder à la meſure de vos Geants imaginaires, voulant figurer ceſtui-cy, ayant vne maſchoire d'Aſne. Et qui a jamais veu vne maſchoire d'homme, qui n'aye eſté plus ou moins longuette par le menton; ny que la maſchoire d'vn homme ſoit eſgale en largeur, comme vous dites: Car depuis le menton allant iuſques aux angles dudit os, on ſçait qu'elle va d'eſtroit en largeur, & ce qui donne encores plus de certitude de la nature des dents, c'eſt la diſtinction des alueoles ou augets, où elles eſtoient logees, que l'on iuge prou ſans les auoir tirees, ny rompues (comme en broquardant vous dites) qui faict que i'ay aſſez de creance ſans cela, ie n'aurois

que faire d'expliquer la largeur & espesseur des deux morceaux de la maschoire inferieure que vous dites, puis que i'ay rendu raison des dents qui y estoient enchassees, ne seruant de rien à nostre subiect l'allegation que vous faictes du poids, dont il a esté suffisamment parlé en la premiere partie, au cha. 12. Quant à la pesanteur de la dent que vous dites, ie ne l'ay veuë, d'autant qu'il me dit qu'elle auoit esté desrobee. Ie ne veux pas dire pourtant que ce soit vous: de laquelle pesanteur i'ay pareillement rendu raison à vostre desauantage, cy deuant au mesme chapitre: perseuerant vous dites.

ARTICLE 13.

S'il s'est trouué vne dent qui pesoit onze liures, vous auez tort d'escrire que cette molaire que vous vistes au

bout du pont ſainct Michel eſtoit plus grande. pag.107.lig.11.

CEla eſt vray que la dent que i'ay veuë eſtoit plus grande que celle dont vous parlez, d'autant que celuy qui l'auoit en garde me diſt qu'elle ſurpaſſoit vn petit celles qui reſtoient. Or celle dont i'ay parlé eſtoit plus grande en longueur & largeur, mais non pas en eſpeſſeur, qui faict que celle de noſtre Geant eſtant beaucoup plus maſſiue, pouuoit peſer dauantage, comme eſtant l'vne des *molaires* ſuperieures, & celle dont i'ay parlé eſtoit des *molaires* inferieures, qui ſont touſiours plus petites, & auec moins de racines. Si vous aymez la verité ie vous ay enſeigné en ma Gigantoſteologie, le lieu où elle ſe peut encore à preſent voir: Mais il y a apparence que vous ne vous ſouciez beaucoup d'icelle

verité:puis que la pareſſe vous empeſche de la trouuer. Parquoy la dent dont i'ay parlé eſtant plus grande en longueur & largeur que celle de noſtre Geant, il y a grande apparence que le tort doit pancher de voſtre coſté, d'autant que comme ie vous ay deſia reſpondu en autre lieu, qu'il n'y a point de raiſon de la peſanteur auec la grãdeur, l'vn eſtant contenu ſouz la qualité, & l'autre ſouz la quantité, éſquelles cathegories vous rapportez, ſi bon vous ſemble, celles de Gargantua & de Pantagruel, dont vous parlez, ou bien aduiſerez ſouz quel predicament Rablais les a logees. Pourſuiuant vous dites,

ARTICLE 34.

Vous accordez quant aux vertebres, que la plus grande ne ſe peut dire de quelle partie de l'eſpine elle eſt ſortie, d'autant

d'autant qu'elle n'a ny trous, ny apophyses.pag.108.lig.11.

QVand i'ay dit qu'vne vertebre n'auoit ny trous ny apophyses, i'ay entẽdu parler des trous qui se trouuent tousiours à la racine des apophyses transuerses des vertebres du col; & non des trous du corps des vertebres, par où passe la moüelle espiniere, qui paroist fort bien à la vertebre de nostre Geant: quant aux apophyses, elles estoient rompuës, qui fait qu'il ne s'ensuit pas qu'vne telle vertebre soit heteroclite, cõme vous dites; & est impossible, à quelque Anatomiste que ce soit, de cognoistre les vertebres, les apophyses estans ostees, ny de quel lieu du metaphrene, ou des lombes elles sont, comme ie vous en feray faire l'espreuue quand il vous plaira. Donques il s'ensuit que telles vertebres

ſont d'vn corps humain, puis que le lieu où ont eſté les apophyſes paroiſſoit. Pourſuiuant voſtre furie vous dites.

ARTICLE 35.

La meſure du morceau des coſtes que vous deſcriuez vous dementira, lequel auoit de largeur quatre pouces. pag. 108. lig. 31.

CEſt pour vous Monſieur le Docteur, d'autant que chacune vertebre du metaphrene, ayant deux coſtes elles font autant en leur tour, que chacune vertebre faict au ſien; mais c'eſt faute d'y auoir pris garde. Et ne vous ſert de rien d'alleguer que les animaux ont les coſtes cauelees & fiſſurees par embas comme les hommes, ce qui eſt vray, à cauſe de conduire & aſſeurer les vaiſſeaux meſopleuriés,

qui portent le mouuement, sentiment, la vie, & la nourriture, & ont vne substance osseuse & spongieuse entre leurs deux lames polies (iugez où en sont les fibres, que vous ignorez.) Partant la mesure du morceau des costes ne me dementira, comme vous le dites.

ARTICLE 36.

Encores moins pourriez vous prouuer que le morceau de l'omoplate ce soit d'vn homme, car les bestes brutes ont la cauité glenoïde & les sourcils. Si vous eussiez trouué l'acromiom & l'apophyse coracoïde, vous auriez raison d'asseurer que ce morceau superieur de l'omoplate est d'vn homme. pag. 109. lig. 8.

IE n'ignore pas la structure de l'omoplate des animaux. Mais pour prouuer que ce morceau est de l'o-

moplate d'vn homme, c'eſt que l'endroit où ont eſté rompuës leſdites apophyſes *acromiõ* & *coracoïde*, paroiſſoit, ce qui ne ſe fait à l'omoplate des animaux. Ioint que l'omoplate entiere, qui eſt au chaſteau de Moulins, eſt pareille, quãt au reſte, à celle de noſtre Geant, ce que vous verrez, ſi vous prenez la peine d'y aller voir, comme i'ay faict.

ARTICLE 37.

En l'os du bras que vous appellez improprement epiphyſe. p.109. lig.24.

IE vous prie de croire que ie ſçay la difference qu'il y a entre *apophyſe*, & *epiphyſe*, & leurs vſages: Mais ſi eſt-ce que tous les Oſteologiſtes vous condamneront, d'autant que les *Epiphyſes* ſont poſees à l'extremité des os, non ſeulement pour les polir, ains auſſi pour empeſcher la

mouëlle de sortir. Or l'os *humerus* est vn des os mouëlleux, qui faict que son couuercle doit estre *Epiphyse* ou os adiousté: & non *apophyse*. Donques ce n'est pas à moy parlé improprement, comme vous dites, que d'appeller la sommité de la teste de l'os du bras, *Epiphyse*.

ARTICLE 38.

Mais vous apprendrez s'il vous plaist que la sissure est dans la teste, qui est aux hommes aagez apophyse, au jeunes epiphyse. pag. 109. lig. 29.

IE vous remercie du bon aduertissement que vous me baillez, mais vous auez peu sçauoir que i'ay monstré ceste distinction és Escoles de Medecine, premier que vous fussiez sorty des petites Escoles, qui n'empesche pas qu'en la teste de *l'humerus*, il y aye vne sissure,

tant aux ieunes qu'à ceux qui sont âgez, qui tousiours ont apophyse, qui est la teste de *l'humerus*, en la longueur de laquelle est grauee la-dite fissure. Et pensant estre eschapé vous dites,

ARTICLE 39.

Il n'y a point d'autre apophyse pour faire la fissure, partant rayez de vostre escrit les deux apophyses superieures du bras. pag. 110. lig. 1.

QVant à moy ie ne sçay là où est vostre esprit, de nier les Autheurs vos anciens, & le sens de la veuë. Car si vous lisez en Galien, au liure des os, le chap. 15. parlant de l'os du bras, vous trouuerez qu'il dict. *Le bout qui tend vers l'omoplate à l'epiphyse d'vne fort grande teste accruë à vn petit col: Il y a vne cauité à la partie anterieure d'icelle teste, qui est con-*

me vne couppure large, laquelle diuise toute icelle teste en deux parties, semblables aux condiles. Quant à vos anciens, à sçauoir Messieurs Courtin, & Hautin, voicy leur opinion aux commentaires qu'ils ont fait sur ce chapitre de Galien. Quant à Courtin c'est le chap. 17. du 2. traicté (mis en lumiere à la diligence de M. Estienne Binet Chirurgien Iuré à Paris) où il dit: *Au bout d'enhaut il y a vne epiphyse, appuyee sur vn col fort court. Ceste epiphyse est ronde en façon d'vn gros cabochon, qui va s'inserer dans la cauité de l'espaule, qui n'est que superficielle. Ceste epiphyse qui faict la teste superieure du bras, est separee du reste du bras, par vne ligne sinueuse, tellement qu'il semble qu'elle separe le bout du bras en deux grosses testes.*

Touchant celle du sieur Hautin, *La teste de l'os du bras, que Galien d'escrit en ce lieu, n'est autre chose qu'vne epiphyse, laquelle est entrecouppee à demy*

d'vne ligne assez profonde, *separe icelle teste en deux parties*. Quant au sens de la veuë il n'y a celuy qui prenant la peine de regarder le bout superieur de l'os du bras, ne voye la teste d'iceluy separee en deux parties, dont la superieure est la plus grande, & la plus polie, & l'inferieure la plus petite & la plus raboteuse. Or s'il est ainsi que la teste de l'os *humerus* soit faite d'*epiphyse*, & d'*apophise*; & qu'icelle teste en sa longueur soit diuisee en deux: pourquoy ne diray-ie pas qu'elle a deux *condyles*, l'vn superieur, & l'autre inferieur, separez par la *fissure* où se loge la teste superieure du *biceps*. Partant adioustez en vostre escrit la teste superieure de l'os du bras auoir deux *apophyses condileuses*, que vous ignorez, puis en continuant me demandez.

ARTICLE 40.

Auez vous quelquefois comparé la teste du bras auec la teste de l'os de la cuisse, si vous l'auiez faict, vous eussiez obserué que la teste du bras est plus grande en rondeur & grosseur que la teste de l'os de la cuisse. pag. 110. lig. 7.

CEla est vray, si vous prenez l'os du bras d'vn homme, & l'os de la cuisse d'vn enfant: mais si cés deux os sont d'vn mesme subiect, la teste du *femur* sera plus grande que celle de l'*humerus*; Car comme dit Galien au commencement de son liure des os. L'*enartrose* est quād vne grosse teste entre dedans vne profonde cauité, comme celle du *femur* dedans l'*ischion*, & l'*artrodie* est, quand vne petite teste se loge en vne superficielle cauité, comme

celle de l'*humerus* auec l'omoplate. Or le *femur* se joint par *enartrose* & l'*humerus par artrodie*. Il y a donc apparence que vostre comparaison n'est pas iuste. Partant la teste de l'os *brachieus*, qui n'est qu'vn cabochon, ne sera si grosse que celle de l'os *femur*, estans d'vne mesme personne. Mais voicy vne chose ridicule, quand vous dites.

ARTICLE 41.

Par article il faut entendre la teste. pag. 110. lig. 15.

IE ne me veux en ce lieu icy ayder côtre vous de l'homonymie, comme ie pourrois bien faire; mais mon desseing estant de fuir la macrologie, ie diray que par la teste nous entendons tout ce qui est aduancé sur vn col; & par ainsi il ne s'ensuit que par la teste il faille

entendre l'article, car l'article se prend, tant pour ce qui reçoit, que pour ce qui est receu, comme enseigne Galien, sur le liure des jointures d'Hippocrate. Or pour faire vne article, il est requis que les extremitez des os se joignent & se touchent, soit que cela se fasse auec mouuement, soit sans mouuemét. Ce qui se demonstre par la signification du mot : car *arthron* signifie extremité, telle qu'elle soit, d'où vient que l'entretouchement & cónexió des extremitez des os s'appelle propremét articulation, ainsi qu'Hipocrate a dit au liure *de locis in homine*, que tous les os qui s'entreioignent ensemble, sont tous *arthra*, c'est à dire les joinctures ou articulations. Partant Monsieur le Docteur, il appert que par article il ne faut pas seulement entendre la reste de l'os, comme vous dites, ains les extremitez des os jointes

ensemble. Suiuant vous dites.

ARTICLE 42.

*L'os de la cuisse estant prins des deux trochanteres, ne peut estre d'vn homme.*pag.110.lig.16.

LEs doctes sçauent que toute priuation est essentielle ou accidentelle, cela est vray, mais accidentale ie le vous nie, d'autant qu'en l'os *femur* de nostre Geant, la place où elles ont esté, se manifestant, nous asseure qu'essentiellement elles ont esté. Et partát qu'vn tel os est vn os humain, car és os des Cimetieres, qui se trouuent sans teste ny trochanteres, ils ne laissent pour cela d'estre os humains, quelque defectuosité qui paroisse.

ARTICLE 43.

Par là ie collige que ledit Geant, ſi ce ſont os d'vn homme, ne pouuoit marcher aiſement, conſequemment que ces os ne peuuent eſtre les os du Roy Theutobochus, belliqueux, qui ait vne ſi puiſſante armee à conduire, où le mouuement diſpos & allegre de conducteur eſtoit extremement requis pour mettre ordre par tout. pag. 110. li. 21.

L'Argument conditionnel que vous faites icy, monſtre que c'eſt vne grande pitié que de n'auoir iamais ſorty le ſeüil de ſon huis, en quoy vous n'imitez Galien ce phare de Medecine : Car ſi vous auiez eſté aux armees, vous ſçauriez comment les grands Capitaines ſe trouuans mal diſpoſez font la guerre en leurs caroſſes & litieres. D'autant que tel conſeil

vaut mieux que plusieurs mains: Et ainsi ce Roy pouuoit commander sans se fatiguer, mais vous ne l'entendez pas, & ne laissez de dire.

ARTICLE 44.

Qu'ils ont esté rompus, comme estant l'endroit le plus foible de l'os femur, ie vous maintiens que lesdites apophyses sont les plus dures parties de l'os, & presque petreuses. pap. 110. lig. 28.

CEste allegation est fausse, puis que ie n'ay dit ny escrit ce que vous recitez, car en la pag. 30. de ma Gigantosteologie, i'ay dit, *que ce qui trompoit le iugement estoit la rupture, qui a esté faite du col de cet os femur.* Et en la pag. 47. i'ay dit ; *Il ne faut trouuer estrange si ie fais la description de la teste du femur ou os de la cuisse d'auec son tout, d'autant que sont pieces separees à cause de la rupture.*

Or il appert, que ie ne parle que du col, lequel est l'endroit de cet os le plus foible, par où il est cassé. Donques ne parlant point des *apophyses* trochanteres, vous auez tort de dire que i'ay escrit que telles *apophyses* sont les plus foibles, à quoy ie n'ay pensé.

ARTICLE. 45.

Vous adioustez que l'os femur en l'homme est plus grand qu'aux autres animaux; Apprenez que le singe aussi, bien que l'homme a l'os de la cuisse plus grand que tous les autres os de son corps, ce qui est de mesme en l'Elephant, pag. 111. lig. 1.

GRand mercy monsieur, le singe a desia esté excepté en vn autre lieu, & quant à l'Elephant, ce que vo⁹ dites est faux, car il a les os des cuisses beaucoup plus courts

que ceux des jambes. Et pour prouuer d'auantage la fausseté, c'est que en la pag. 41. lig. 8. de vostre Gigantologie, vous confessez que jamais n'en auez veu, & que vous n'auez pas encore recouuert le liure de *Ioachinus Pretorius*, ou le voulez apprendre, mais c'est vostre ordinaire que vous aymez mieux espargner la verité pour faire trouuer vostre dire bon, que de la confesser.

ARTICLE 46.

Vous monstrez par la description de l'os femur que vous estes vn tres-mauuais Osteologien, pour vser de vos termes, car vous dités l'os femur auoir au dessus où estoient les trochanteres trois pieds de largeur. pag. 111. lig. 15.

IE vous ay desia respondu que deuiez entendre par vne telle mesure, la largeur, & la profondeur

deur ensemble, qui est à dire le tour. Car ie sçay bien que l'os *femur*, s'amenuisant par sa partie inferieure, s'aplatit & eslargit, qui fait, pour ce que vous dites, que ie n'en suis pas moins Osteologien, mais comprenant (par la partie que i'ay dite) le tour dudit os, se trouuera à peu prés icelle mesure.

ARCTILE 47.

Le trou que vous descriuez en la teste ne paroissoit point, & tous ceux qui ont veu les os vous dementiront. pag. 111.lig.31.

SAuf vostre grace, car ceux qui voudront prendre la peine de voir l'os, vous diront ce que vous me dites, d'autant qu'il y a vne enfonceure au milieu d'icelle teste: que i'ay appellee trou, sans ignorer que trou & enfonceure differe: le

trou eſt ce qui eſt percé ayant entree & ſortie libre, & l'enfonceure n'eſt qu'vne depreſſion ſans apertion : Mais prenant trou largement le trouuerez en ceſte teſte d'os, ainſi que ie l'ay d'eſcrit. Partant ce que vous en dites c'eſt faute d'y auoir pris garde, & pource Dieu vous ſauue la veuë.

Article 48.

Apprenez que la longueur de la jambe eſt cinq fois plus grāde que n'eſt le tour de l'os par bas. pag. 112. lig. 5.

Vitruue eſt meilleur maiſtre que vous, toutes-fois pour ſatisfaire, ie reſponds que ie l'ay meſuré par ſa partie ſuperieure, & partant il ne vous eſtoit loiſible d'alleguer vne telle meſure, pour ne profiter à voſtre ſubiect.

ARTICLE 49.

Cet os de la jambe auoit quelque deffaut en sa partie superieure, en ce que les deux cauitez glenoïdes n'estoient bien marquees, & qu'il ne se voyoit pas proprement le lieu de la rotule, comme vous mesmes le confessez. pag. 112. lig. 7.

LA description que i'ay faite de cet os, vous fera changer de langage, & à fin que le Lecteur n'aye la peine d'aller chercher en ma Gigantosteologie ce que i'en ay dit. pag. 48. lig. derniere, voicy la verité. Or *de la jambe de nostre Geät, n'apparoist seulement que l'os tibia, lequel a vne merueilleuse epiphyse en sa partie superieure, où sont grauees les deux cauitez glenoïdes, que nous venons de dire, parlant de la partie inferieure du femur os de la cuisse: mais la partie inferieure du-*

dit os tibia, n'est pas moins admirable, à l'endroit qui faisoit la maleole ou la cheuille du pied, que par en haut, car en ce lieu bas se void le glene où se logeoit l'astragale, ou le premier os du tarse, ou du col du pied. La largeur de la partie inferieure d'iceluy tibia est de plus de deux pieds de tour, sa longueur prés de quatre pieds. La rotule manque, il est vray qu'en sa place est tres-bien grauee, tant au femur qu'au tibia, l'endroit où elle faisoit partie du genoüil. Or voyez s'il est fait mention en mon escrit de ce que vous dites, qu'il y auoit deffaut en sa partie superieure, que les deux cauitez glenoïdes n'estoient bien marquees, nō plus que le lieu de la rotule, partant vous auez tort de dire le contraire de la verité, pour cela vous ne laissez de perseuerer.

ARTICLE 50.

En l'os du talon i'ay remarqué que

l'apophyse posterieure estoit trop petite à proportion de l'os, car en l'homme elle doit estre presque außi grosse que tout l'os pour soutenir le corps. p. 112. lig. 13.

IE n'ignore pas l'vtilité de l'os du talon ou pterne, qui est le plus grand des os du pied : mais quand vous le vistes, il faisoit bien obscur, ou vous auiez la veuë bien nulle ou broüillee, d'autant qu'vn tel os a l'aduãce qu'il deuoit auoir pour soutenir ce colosse, d'où viẽt que vous vous plongez de vo⁹ mesmes dedans vn Labirinthe, duquel vous ne sçauriez honnestement sortir, car quand vous dites.

ARTICLE 51.

Dauantage ledit astragale n'auoit point l'apophyse anterieure, qui se doit inserer & joindre dans la cauité du scaphoide. pag. 112. lig. 19.

QVe voulez vous dire, ſinon que l'os pterne & aſtragale n'eſt qu'vn meſme os, mais c'eſt icy que vous monſtrez ne rien entendre en l'oſteologie, d'autant que ce ſont deux os bien differents: & qu'ainſi ne ſoit Galien vous l'apprendra au vingt & troiſieſme chapitre de ſon liure des os, quand il dit que l'aſtragale eſt compris es baſſes apophyſes de la jambe & de l'eſperon, & que le *pterne* ou *calcaneum* (qui eſt l'os du talon) le plus grand os du pied eſt ſitué ſous le ſcaphoïde. Donc ce que vous dites eſt allegué à faux auſſi bien que ce qui ſ'enſuit.

ARTICLE 52.

Il ne peut eſtre d'vn homme, car le calcaneum de l'homme ne touche que l'os cubiforme. pag. 112. lig. 25.

OVtre que l'os pterne ou *calcaneum* touche pardeuant le cubiforme, si est-ce que mal-gré vous, par sa teste plus eminente il touche aussi le scaphoide. Or si l'os pterne, *calcaneum*. ou du talon par le deuant de sa teste, plus eminente il se joinct auec l'os scaphoïde, comme il est par Galien sur la sentence huictiesme de la seconde section du liure des fractures d'Hippocrate, il s'ensuit que le *calcaneum* touche autre os que le cubiforme, & pource l'os de nostre Geant ayant ces deux marques, vous fait cognoistre qu'il est os humain.

ARTICLE 53.

Partant puis qu'il se trouue de la difference & defectuosité aux os de ce Geant supposé, ils ne peuuent estre d'vn homme, d'autant que les figures

des os deuoient estre plus apparentes qu'en des petits os, selon vostre axiome que le plus & le moins ne change point l'espece.pag.112.lig.28.

QVand le Philosophe a dit, que le plus & le moins ne changeoit point l'espece, il a entendu des choses qui sont d'vne mesme essence, mais si par accident il suruient vn deffaut, il n'y a que tenir que cela apportera vn changemét à la nature de l'espece, sans luy faire prendre son estre, car il est bien vray que ces grands os selon leur proportion doiuent paroistre en leur figure, selon celle des petits os. Mais ie vous responds que là où il n'y a eu de l'alteration aux os de nostre Geant, le tout y est naturellemét bien conforme, & là où il se trouue de la defectuosité, c'est là où par accident ils ont esté cassez, & non par celuy dont vous parlez,

qui n'empefche que ce ne foient des os humains.

ARTICLE 54.

Ce qui me fait iuger qu'il y a de la fauffeté en voftre efcrit, c'eft que vous dites qu'en douze heures ces os ayants fenty l'air fe font conuertis en poudre. pag. 113. lig. 16.

CE qui fait paroiftre la menterie de voftre liure, c'eft que vous ne rapportez la verité du fait. Mais quoy ? n'auez vous iamais veu l'ouuerture de quelques fepulchres là où les corps fe voyent tous entiers, & en les touchant, ou f'introduifant vn peu de vent, fe deffont incontinant en poudre. Il y a enuiron fix ou fept ans, dedans l'Eglife de fainct Eloy en la Cite, que dans vn fepulchre fut veu vn Gentil-homme armé de pied en cap, le

visage beau, & entier ce sembloit, mais la teste & les mains qui paroissoient en le touchant, le tout s'esparpilla promptement en poudre. Or les os de la teste, de la poitrine, des coudes, & mains de nostre Geant, ayans esté si long temps enfermez, touchez d'vn nouueau air, pourquoy ne seront ils pareillement consommez? Mais les demandes que vous faites sont faute d'experience, que vous apprendrés auec le temps.

ARTICLE 55.

Ie demande pourquoy le peroné, qui est joint à la jambe, ne paroist point, il pouuoit & meritoit d'estre petrifié aussi bien que la jambe: pourquoy plustost vne vertebre que toutes les autres: pourquoy plustost la teste du bras, & la teste de l'omoplate, qui sont jointes ensemble, que le reste du femur, qui se

void, & non point de l'iſchion qui luy eſt joint? pag. lig.

A Toutes vos objections ie vous reſponds en vn mot, que le ſeigneur de Langon, ſur la terre duquel ils ont eſté trouuez, a enuoyé à ſa Majeſte les plus grands os, à fin que l'on peuſt iuger des autres. Ioint qu'il en a beaucoup encores de par delà, ainſi que pourrez voir par les lettres que l'on m'a eſcrites, qui ſont cy deuant inſerees, au 19. ou dernier chapitre de la premiere partie, dont ie vous feray voir (ſi voulez) les originaux que i'ay par deuers moy.

ARTICLE 56.

Si ces os que l'on monſtre extraicts des trois parties du ſchelet, ſe ſont petrifiez, il y a apparence que l'eau decouloit ſur tout le corps, depuis la teſte iuſques aux

pieds. Toutesfois il ne ſ'en monſtre que certaines parcelles. pag.113. lig.der.

VOſtre conſequence cloche d'vne telle façon, que ſi vous continuez, on vous renuoyera vers Dame Dialectique, d'autant qu'il ne ſ'enſuit pas, que ſi quelques parties de ces os vous ſembloiét comme petrifiez, que l'eau decoulaſt par deſſus tout le cadauer: car comme il a eſté dit, la ſource eſtant petite, & ne touchant que la partie poſterieure du corps, il y a apparence qu'elle ne lauoit les os de la teſte, de la poictrine, & des mains: puis qu'à l'ouuerture cela ne ſe void, & que quelque temps apres ils ſe mirent en poudre: ce qu'ils n'euſſent fait, ſ'ils euſſent eſté couuerts d'eau, comme tres fauſſemét vous alleguez. Partant voſtre conſequence eſt à val-l'eau.

ARTICLE 57.

Or si les os estoient enfermez dans vn sepulchre de brique couuert de sable, ils ne pourroient aisement se reduire en poudre, veu que ce sont des materiaux qui empeschent & resistent à la pourriture : comme vous mesme l'aduoüez. pag.114.lig.5.

POur verifier vostre fausse consequence (que ie viens de vous monstrer) vous repliquez par deux legers incidents : mais pource que ie vois que vous estes d'vne si dure ceruelle, ie repeteray ce que ie vous en ay desia dit : & qu'est ce ie vous prie, qui reduit en poudre les corps contenus és sepulchres de pierre, de marbre, ou de plomb, comme verrez à sainct Denis en France, ou en d'autres lieux (si en voulez prendre la peine) sinon l'air

enfermé, qui agiſſant ſur le cada-
uer, conſomme premierement
l'humidité ſuperfluë : de laquelle
humidité ſengẽdre vn air nouueau,
qui puis apres trauaille ſur les par-
ties oſſeuſes, en conſommant ce
qui leur reſtoit d'humidité natu-
relle apres le treſpas. Ainſi noſtre
Geant enfermé dedans ſon ſepul-
chre de brique, cimenté & couuert
de ſable, ceſt air enclos par ſes qua-
litez, agiſſant ſur les parties oſſeu-
ſes, & ayant conſommé le reſte de
l'humidité naturelle, qui les lioit
enſemble, les parties terreſtres n'e-
ſtans point eſbranlees, furent con-
ſeruees en leur figure, iuſques à l'ou
uerture du ſepulchre, lors qu'ils fu-
rent touchez ou frappez d'vn air
nouueau, qui les reduiſit en pou-
dre. Et partant la brique ny le ſa-
ble, qui eſtoient parties contenan-
tes, ne pouuoit empeſcher l'air
contenu d'agir ſur les os, pour les

reduire en poudre. Mais malicieusement vous dites.

ARTICLE 58.

Si les os se sont conuertis en poudre ayant senty l'air, il est croyable qu'ils estoient desia reduits en poudre prest de s'esparpiller au moindre souffle & atouchement. pag. 114. lig. 11.

VOstre consequence ne vaut rien, d'autant qu'il ne s'ensuit pas, que si ces os se sont conuertis en poudre qu'ils estoient desia reduits en poudre à l'ouuerture du sepulchre: car si cela estoit il eust esté impossible que l'on eust sçeu rapporter la figure du corps, ny ses dimensions, comme il a esté faict: Mais le sepulchre ayant esté ouuert enuiron dix heures, il y a apparence, quand ils s'esparpillerent qu'ils estoient disposez à la pulue-

riſation,& non point deuant l'ouuerture du ſepulchre.

ARTICLE. 59.

Ie m'eſtonne comme ceux du pays ayās deſcouuert les os du Geant, n'en ont point fait plus de bruit. Qui ne ſe void point des ateſtations de ceux du pays, qui ont viſité le monument. pag. 114. lig. 18.

ET moy ie m'eſbahy dauantage pourquoy vous ne vous eſtes enquis diligemment de la verité du fait, premier que de vous oppoſer à l'encontre de cet hiſtoire. Quel bruit voulez vous dauantage, ſinon que les Medecins de Montpellier ſ'y ſont tranſportez. Le Gouuerneur de la Prouince les auoit fait apporter à Grenoble; puis eſtre venus iuſques icy. Mais vous n'auez ſçeu telles choſes, à cauſe de l'occupation que vous

auiez à l'erection du theatre, pour gaster les Escoles de Medecine, & pour faire voir en effect vn dessein fondé sur l'experience de seize ans: ie crains toutesfois que le theatre ne vous serue gueres, n'estāt aucunemēt propre aux dissections pour lesquelles il faut voir clair : ce que ne ferez si vous ne faites allumer des flambeaux en plein midy; & tomberez en l'inconuenient que vous vous estes forgé en l'esprit du theatre portatile de feu maistre Henry Monantueil, vous deuriez laisser faire ceux qui l'entendent mieux que vous, & que les maistres que vous y auez employé. Passons outre.

ARTICLE 60.

Comme on n'a point apporté des medailles au Roy, & beaucoup d'autres circonstances, qui ont accoustumé d'estre obseruees en telles raretez. pag.

114.lig.22.

VOus deuiez cotter les circonstances que vous auez veu obseruer en ces raretez, & en quel lieu ç'a esté, mais ce vous est vne chose impossible, pour n'auoir iamais sorty les portes de cette ville. Plusieurs ont veu comme moy des medailles, qui ont esté trouuees auec lesdits os dedans le sepulchre, sans auoir sçeu si sa Majesté les a veuës ou non: au moins serez vous asseuré par la lettre que le sieur de Langon m'a enuoyee, qu'il y en a pour bailler à sadite Majesté, auec vne grande quantité du reste des os, qui furent trouuez auec ceux que vous auez veuz, & que vous ignorez.

ARTICLE 61.

Au reste ie ne puis croire que ledit Theutobochus eust esté si grand qu'on

l'a descrit, d'autant qu'il montoit à cheual. pag.114.lig.26.

VOus falsifiez l'histoire, d'autant qu'elle porte que la deroute de l'armee du Roy Theutobochus se faisant, ne trouuant son char attelé de ses cheuaux, fut contraint de se retirer en vn bois prochain, où il fut blessé, pris, & tué. Et pour prouuer vostre *acrotiriasme* Gigantique, vous alleguez vn cheual, qui ne luy eust esté non plus qu'à vous vn petit veau. Et partant vous apprendrez que le Roy alloit en char, & non à cheual, comme vous dites. Les responses que vous faites par apres, à mes raisons sont si foibles que ie passeray outre, me contentant d'auoir jetté les vrays fondements cy deuant, pour prouuer la verité de cet histoire. Quant à ce que vous dites. Et poursuiuant vous dites.

ARTICLE 62.

Pour conclusion , Pierre Mazurier Maiſtre Chirurgien à Beau-repaire, vous a certifié tout cela , cet homme eſtoit le porteur & le monſtreur d'os, que vous qualifiez Chirurgien. pag. lig.

REmarquez, comme on appelle vn Medecin celuy qui fait profeſſion de la Medecine, ainſi on appelle vn Chirurgien celuy qui fait profeſſion de la Chirurgie. Or ayant parlé & diſcouru auec iceluy Mazurier de la Theorie & practique de cet art; & en parlant ſuffiſamment, comme auſſi de la nature des os, fait que ce n'eſt pas ſans raiſon que ie l'ay ainſi appellé. Et partant voſtre reproche n'a point de lieu en mon endroit, non plus que ce qui ſ'enſuit.

ARTICLE 63.

Pourquoy donc déniez vous le tiltre & la qualité de vray Chirurgien à ceux qui pendent des baßins? pag. 118. lig. 28.

APprenez que tous ceux qui pendent à leurs maiſons des baſſins pour enſeigne, ne peuuent porter le tiltre de Chirurgien, autrement il faudroit dire que les Chaudronniers qui en portent, ſelon vous, ſeroient tous vrays Chirurgiens. Mais à ceſte friuolle demande ie vous reſpondrois volontiers, comme fit celuy qui eſtãt interrogé, de quelle main Diomede auoit bleſſé Venus, & il luy dit, de quelle jambe eſtoit boiteux Philippus. Ainſi me demandant, pourquoy ie dénie la qualité de vray Chirurgien à ceux qui pen-

dent des baſſins: Et moy ie demande, pourquoy vous déniez la qualité de Medecin à ceux de Montpellier.

Or ie deſirerois ſçauoir d'où vous auez tiré la concluſion d'vn tel article, veu que ie n'ay iamais dit, ny eſcrit ce que vous dites, partant vous faites paroiſtre que la deeſſe *Até* vous conduit. Mais pour vous payer de monnoye valable, il vous faut adreſſer à cet auguſte Parlement, & demander à la Cour pourquoy elle a fait oſter aux maiſtres Barbiers Chirurgiens les marques de Chirurgien, qu'vn chacun d'eux auoit licencieuſemét priſe, & leur auoir fait reprendre par arreſt les baſſins qu'ils auoient delaiſſez. Ie croy qu'elle vous reſpondra, auant que de ce faire, elle a peſé à la balance de la raiſon la iuſtice qu'elle deuoit rendre, tant aux vns, comme aux autres.

Premierement elle vous dira que toute ſurpriſe ne vaut rien, & que les fins ſont touſiours condamnez par leurs fineſſes. Mais il eſt ainſi que les maiſtres Barbiers Chirurgiens ont dernierement pris les marques des maiſtres Chirurgiens Iurez, par ſurpriſe. Et partant qu'elle a eu iuſte occaſion de leur faire quitter.

Plus, comme c'eſt le propre de tous les oiſeaux de porter plume, & non à tous de faire vn meſme vol. Ainſi tous les maiſtres Barbiers Chirurgiens, ayãs ceſte qualité en propre: La Cour vous dira pourtant qu'il y en a entr'eux, qui ont du merite, les vns beaucoup plus que les autres. Et partant qu'il n'eſtoit loiſible qu'ils euſſent eſgalement la joüiſſance de telles marques.

Dauantage, comme les Athletes aux jeux Olmpiques n'a-

uoient la remuneration auãt la victoire. De mesme n'estoit-il loisible aux maistres Barbiers Chirurgiens de porter telles marques, sans estre aduoüez dudit College, comme il y en auoit beaucoup qui le pouuoient bien faire.

Outre, tout ainsi qu'anciennement le sacré conseil des Amphictions se faisoit deux fois l'année, à sçauoir au Printemps & en l'Automne, au temple d'Apollo en Delphes, pour l'vtilité de la Grece. Ainsi les maistres Chirurgiẽs Iurez s'assemblent douze fois l'annee, qui est au premier Lundy de chacun mois, au temple de sainct Cosme & de sainct Damien (où est cõtigu le Royal College de Chirurgie, en ceste Vniuersité, cõme en vne autre Delphe) pour l'vtilité des paures affligez, ausquels ils baillent aduis & secours en leurs langueurs. Or lesdits maistres Barbiers Chi-

rurgiens ne contribuans rien à telles charitez, aussi n'estoit-il pas raisonnable qu'ils joüissent de telles marques.

Bref, comme il n'y a qu'vne Sorbonne, & qu'vn Parlement dans Paris. Aussi le Roy a-il voulu qu'il n'y eust qu'vn College de Chirurgie, auquel ceux qui voudroient porter le tiltre & marque de telle qualité, par tous les lieux de son obeïssance, le prendroient audit College.

Or iceux maistres Barbiers Chirurgiens n'ayans pris leur qualité dedans ledit College, aussi n'en deuoient-ils porter les tiltres ny les marques.

Partant vous voyez que c'est la Cour, qui dénie le tiltre & qualité de vray Chirurgien à ceux qui pendent des bassins, & non pas moy, comme vous dites. Mais passons outre, vous dites.

ARTICLE 64.

*De là s'ensuit que tous les Barbiers des petites villes & bourgades sont Chirurgiens absolus, sans queuë de Barbier.*pag.118.lig.39.

COmme vostre cõclusion boite grandement, aussi fait vostre logique merueilleusement. N'auez vous iamais leu au liure des quenoüilles, qu'au Royaume des aueugles les borgnes sont Roys? Pourquoy ie vous prie les Barbiers dont vous parlez, estans sur la mer, és armees, & en leurs vilages, ne seront-ils Chirurgiens, puis que le vulgaire les qualifie Medecins sans queuë? Mais en vne Republique bien ordonnee, où chacun doit faire son deuoir, selon les coustumes, priuileges & statuts, il s'ensuit qu'vn chacun se doit compor-

ter comme il appartient: & par ain
si les Barbiers des petites villes &
bourgades seront Medecins, Chi
rurgiens & Apoticaires sans queuë
& non à Paris, ainsi que vous vou
lez. Perseuerant vous dites.

ARTICLE 65.

Peut estre qu'en la faueur du Chiru
gien vous auez composé vostre Gigan
tosteologie pag. 119. lig. 1.

PEut estre n'en est-il rien. Car
ainsi estoit que ie l'eusse com
posee en sa faueur, il y a de l'app
rence que ie luy eusse dediee. C
est-il que ie l'ay dediee à nost
Roy, comme chose à luy appart
nante. Donques il n'y a point d'a
parence que i'aye composé ma G
gantosteologie en la faueur d'ic
luy Chirurgien, comme vous sup
posez.

ARTICLE 66.

Selon le commun prouerbe, qu'vn Barbier raye l'autre. pag.119.lig.13.

VOus auez tres-bien rencontré pour vn Docteur : mais c'eſt la verité que ſi les bouchers faiſoient comme vous, ils ſ'eſcorcheroient l'vn l'autre. Paſſons ces brocards.

ARTICLE 67.

Monſieur Habicot a mis la main à la plume, croyant qu'il n'y auoit perſonne plus capable que luy pour donner credit & authorité à ces os. pag. 119.lig.5.

VNe telle ſuppoſition fait ſortir de voſtre cœur le regret que vous auez de n'auoir eſté le

premier autheur. Mais quand j'aurois eu ceste croyance, ie me tromperois (auſſi lourdement que vous, qui croyez eſtre le premier Medecin de nous) car ie ſçay combien ie ſuis eſloigné du merite de tant de doctes Medecins, & de Chirurgiens, qui pouuoient mieux faire eſclatter ce ſubiect que vous, ny moy. Mais ne les en ayant empeſchez, ny vous auſſi, il n'y a point d'apparence d'auoir employé à l'encontre de moy des menſonges pour des veritez, & des injures pour des raiſons. Quant aux os, ils ont aſſez de credit ſans vous, ny ſans moy. Partant ce n'eſt point l'object que vous ſuppoſez, qui m'a fait mettre la main à la plume, comme vous dites: ains l'excellence du ſubject, & le merite de celuy à qui i'ay adreſſé mon eſcrit. Sortons de ces mediſances.

ARTICLE 68.

En quoy il a fait paroistre son bel esprit, & sa science Anatomique. pag.119.lig.8.

CE traict ironique ne me sçauroit offencer, car ie suis assez marry que vous & moy n'auons la teste mieux faite, la ceruelle mieux timbree, & la langue mieux penduë, tant pour conceuoir sur ce suject de belles choses, que pour les donner à entendre, & expliquer à vn chacun: qui est la cause finale où i'ay tousiours butté, ainsi que les plus expers Anatomiques de France le tesmoigneront, pour m'auoir veu faire & ouïr parler: Mais lors que vous serez despoüillé de toutes vos enuieuses passions, sur le premier subjet où nous nous rencontrerons, nous verrons qui sera Hercule ou Antee.

ARTICLE 69.

Et a creu qu'estant monté sur les espaules d'vn autre Geant, il se feroit mieux voir, & admirer de tout le monde. pag. 119. lig. 10.

QVi doute que si j'estois monté sur vn Geant, on ne me vist de plus loing, que si vous estiez monté sur vn pigmee, il n'en faut pas douter: aussi est-ce la raison du bon Cauliac, qui dit, que nous sommes tous comme les enfans au col du Geant, d'autant que nous voyons ce que nos deuanciers ont veu, & eux ne voyent pas ce que nous voyons, à sçauoir vn tel homme que vous estes. Disans.

ARTICLE 70.

Mais Protogene par vn seul traict de pinceau recogneut l'esprit d'Appellés absent. pag. 119. lig. 15.

AVssi ceux de loing, qui ne vous virent iamais, voyants vos belles œuures, diront estre du Docteur Riolan, lequel en perseuerant ses piccadilles, allegue.

ARCTILE 71.

De mesme, comme vous dites veritablement, on recognoist la beste à longle, & à l'os. pag. 119. lig. 15.

C'Est ce que ie dis qu'en voyant vostre Gigantologie, on cognoistra la bonté de vostre esprit, & la grâde science qui est en vous. Ie passe encore outre, pour euiter prolixité, plusieurs choses que vous alleguez en suitte de ce beau discours, & qui desia ont esté refutees, pour respondre encore vn mot à ce que vous dites à la fin de vostre chapitre en ces termes.

ARTICLE 72.

*Par l'examen des os du Roy Theutobochus, on pourra confronter & verifier les os des autres Geants, qui se presenteront.*pag.123.lig.18.

VOus estes si incertain en vos resolutions, qu'il est impossible que l'on puisse arrester par vos escrits aucune verité : vous ressemblez à ces joüeurs de passe-passe, tantost qu'il est dedans, apres qu'il est dehors. Et qu'ainsi ne soit, pour m'auoir voulu contredire, vous auez mieux aymé nier la saincte Escriture, & autres histoires, que de confesser qu'il y ait eu des Geants : & pour monstrer que ces os n'estoient point humains, vous auez mieux aymé dire que c'estoient des os d'Elephant, & de Baleine. Plus, pour nier le

tout, que c'estoit des fossiles, ou estoffes procreez dedás la terre: & finalement à present vous confessez qu'il y a eu des Geants, mais qu'ils n'estoient d'vne telle grandeur qu'on a creu le temps passé. En quoy se manifeste l'inconstance de vostre science, & incontinent vostre insatiable ambition.

ARTICLE 73.

Mais pour descouurir les deffauts & impostures qui s'y trouuent, il n'appartient qu'à vn Medecin Anatomiste, pag. 123. lig. 20.

VOus me faites souuenir icy d'vn traict qui est dedans les Essays du sieur de Montagne, disant qu'vn iour vn Coronel passant pardeuant plusieurs Capitaines de l'armee, leur disant, Adieu soldats, l'vn d'iceux luy res-

pondit nous ne sommes pas soldats, ains Capitaines. Alors le Coronel repliqua, disant, Adieu donc Messieurs les Capitaines, qui n'estes point soldats. Ainsi le sieur Riolan dit, que pour discerner les deffauts & impostures qui se trouuent és os, il n'appartient qu'à vn Medecin Anatomiste. De maniere que si on disoit à vn Medecin, Adieu Monsieur l'Anatomiste, & qu'il respondist, ie ne suis point Anatomiste, n'auroit-on pas raison de luy repliquer, Adieu Monsieur le Medecin qui n'est point Anatomiste? Or pour monstrer que le sieur Riolan se fouruoye beaucoup, c'est qu'il n'y a aucun Medecin qui ne soit bon Anatomiste. Car s'il est ainsi, que tout ouurier soit obligé de cognoistre le subiect sur lequel il trauaille; il s'ensuit que le corps humain estant le subiect de la Medecine, que tout

Medecin est tenu & obligé, sur peine d'estre reputé indigne d'estre Medecin, de cognoistre l'Anatomie. Parquoy Monsieur le Docteur apprenez quand on dit vn Medecin, on dit vn Anatomiste, & quand on dit vn Anatomiste, on ne dit pas vn Medecin, d'autant qu'il y en a d'autres qui font profession de l'Anatomie que les Medecins. Plus, s'il est ainsi qu'il n'y ait aucun Chirurgiē, qui pour acquerir ceste qualité, ne fasse entierement l'Anatomie, ne s'ensuit-il pas qu'vn Chirurgiē est Anatomiste? Or estant tel, qui doute qu'il ne soit capable à iuger des deffauts & impostures, que vous supposez malicieusement estre és os de nostre Geant? Donques il appartient au Chirurgien comme au Medecin, à iuger de la verité des os.

CONCLVSION.

POur conclusion Monsieur M. Iean Riolan, souuenez vous que i'ay esté beaucoup retenu à l'encontre de vos bourasques enuieuses : Mais pour admonition vous grauerez en vostre memoire le dire de Pindare, que l'enuie a sa source de malignité, laquelle prouoque les hommes de vaine ceruelle à s'esiouïr de voir patir & endurer les vns, & se fascher de l'heureux succez des autres, faisant aussi qu'ils se delectent à mesdire des gens de bien, & principalement de ceux que l'on estime. C'est pourquoy Virgile dit, qu'elle s'attache à la gloire & vertu, comme font les guespes aux belles & odorantes fleurs. D'où vient que celuy qui est entaché de ce vice, est tellement esbloüy en son ame, qu'il n'apper-

çoit le gros obstacle qui luy sille les yeux, & se plaint du fétu qu'il void en l'œil de son prochain. Chose que vous auez fait en mon endroit, voulant persuader que des os humains estoient des os de monstres, ou de Balaine, ou d'Elephant, ou estoffes mixtes, ou fossiles, sans conclure de quelle espece ils pouuoient estre. Mais toutes ces faussetez estans verifiees, ie conclud contre vostre Gigantologie, que la grandeur des Geants ne se sçauroit asseurer: & par consequét, que les os dont i'ay parlé en ma Gigãtosteologie, sont os humains vrayement, & ceux du Roy Theutobochus: qui fait M. Riolan, qu'il y a grande apparence que vous deuez prendre pour deuise ce verbe commun, *Criminor*.

FIN.

ERRATA.

Pag. 1. lig. 19. lis. fiel, p. 3. l. 10. lis. voulans, p. 13. l. 3. lis. escrits, p. 15. l. 12. lis. autheurs. Toutes choses, p. 16. l. 4. lis. l'onziesme chapitre, p. 17. l. 8. lis. estre, p. 18. l. 23. lis. voir, p. 27. l. 15. lis. 29. & 23. p. 29. l. 16. lis. doigts des Romains, p. 34. l. 15. lis. lig. 15. p. 34. l. 16. l. telle, p. 42. l. 19. ad si, p. 47. l. 3. lis. sur loing, p. 49. l. 6. lis. sont, p. 56. l. 3. lis. court, p. 16. l. 17. lisez cest ce, p. 61. l. 15 l. facile, p. 65. l. 16. lis. il, p. 69. l. 17. lis. sont telles, p. 76. l. 1. ost Docte, page 81. lig. 11. lis. propositions, p. 81. lig. 13. lis. tasse, p. 81. lig. der. ost en, p. 109. lig. 3 lis. petrification, p. 114. lig. der. lis. differences, p. 119. l. der. lis. repercutant, p. 130. l. 8. lis. cauelees, p. 140. l. 3. lisez priué, & l. 8. lis. or quand elle est essentielle, p. 141. l. 6. lis. auoit, & l. der. lis. leur, p. 164. l. 5. lis. p. 118. l. 15. p. 167. lisez & que de confesser.